

document de travail

Mai 2006

17

La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain au CAMEROUN

Version provisoire

Richard Walther, Consultant ITG (walther.richard@wanadoo.fr)

avec le concours de :

Ewa Filipiak (filipiake@afd.fr)

Christine Uhder (stagiaire auprès de l'AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité des ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou des institutions partenaires.



Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Sommaire

1.	Introduction : le Cameroun, pays type de l'économie informelle	4
2.	Les défis économiques et sociaux du pays	5
2.1	Une économie en croissance liée à un développement incertain	5
2.2	Un système éducatif en recherche d'amélioration	7
2.3	Un marché du travail marqué par la faible qualification et le sous-emploi	8
2.3.1	Caractéristiques générales du marché du travail	8
2.3.2	Une activité caractérisée par un fort taux de sous-emploi	9
2.3.3	Une activité caractérisée par une forte prédominance du secteur informel	10
2.3.4	Une activité aboutissant à une très faible mobilité sociale et professionnelle	11
2.4	Une organisation sociale et professionnelle à la fois dynamique et déstructurée	11
2.4.1	L'absence d'un dialogue social effectif et normé	12
2.4.2	Le manque de structuration nationale de la dynamique associative	12
3.	Les faiblesses et dynamiques du secteur informel camerounais	14
3.1	Les hypothèses de départ	14
3.2	Les principales caractéristiques du secteur camerounais	14
3.2.1	Le caractère précaire du secteur informel	15
3.2.2	La polarisation du secteur sur l'occupation et l'emploi au détriment de l'entrepreneuriat	16
3.2.3	Un secteur alliant fort niveau de scolarité et formation professionnelle non structurée	17
3.2.4	Un secteur en forte résistance vis-à-vis de son entrée dans le secteur formel	18
4.	Les dynamiques de formation et de transformation en cours dans le secteur informel	20
4.1	Un système de formation public en recherche d'efficacité	20
4.1.1	Le dispositif actuel de formation	20
4.1.2	Les actions de réforme en cours	21
4.2	Des projets multiples d'actions de formation ciblées sur le secteur informel	22
4.2.1	Les actions de soutien des emplois ruraux	22
4.2.2	Les projets ou actions de structuration de l'apprentissage traditionnel	27
4.2.3	Les projets associatifs de formation et d'insertion	30

5.	Les perspectives d'évolution et d'action	32
5.1	Des propositions nationales ciblées sur le secteur informel	32
5.1.1	Vers un statut reconnu de l'artisan	32
5.1.2	Vers la mise en place de mesures spécifiques de formalisation du secteur informel	33
5.1.3	Vers un référencement des métiers et des qualifications du secteur informel	34
5.1.4	Vers une dynamique alternée de formation initiale et continue	35
5.2	Des faiblesses et lacunes à combler	36
5.2.1	La faiblesse de la représentativité des organisations existantes	36
5.2.2	L'absence d'un dialogue social réel entre employeurs et syndicats	36
5.2.3	Le manque d'un dispositif de financement et de gestion de la formation	37
5.3	Les conditionnalités de l'efficacité des actions en cours	38
5.3.1	Inscrire les initiatives existantes dans une stratégie nationale cohérente	38
5.3.2	Piloter leur mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public/privé à construire	38
5.3.3	Inscrire la formation du secteur informel dans un projet de structuration et de développement global du secteur	39
5.3.4	Inscrire l'apprentissage et la formation en alternance dans le système national de formation	39
5.3.5	Mettre en place des outils financiers spécifiques	39
6.	Quelques remarques conclusives	40
	Liste des sigles et abréviations	41
	Bibliographie	43
	Notes	44

1. Introduction : le Cameroun, pays type de l'économie informelle

Le Cameroun a été originellement choisi parmi les cinq pays échantillons de l'enquête terrain sur la formation professionnelle en secteur informel pour la raison qu'il occupe une situation à part dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Il a connu, d'un côté, un passé colonial très spécifique (colonisation allemande suivi d'un double protectorat français et anglais) dont les conséquences sont, entre autres, un bilinguisme et un biculturalisme uniques dans la région. Il représente, par ailleurs, selon plusieurs connaisseurs de la réalité africaine, une combinaison intéressante entre un foisonnement d'initiatives de terrain, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, et une absence visible de formalisation ou de structuration de ces initiatives. Le pays était donc, en quelque sorte, un terrain d'observation de la manière dont les dynamismes individuels peuvent s'inscrire dans une action et une histoire collectives.

L'enquête terrain, qui s'est déroulée du 16 au 24 avril 2006, a confirmé la justesse de ces données ou intuitions de départ. Elle a en même temps fait surgir un certain nombre d'autres constats que ce rapport devra discuter et approfondir. Ils peuvent être résumés comme suit :

- le Cameroun est, selon toute vraisemblance, le pays d'Afrique subsaharienne qui a un des taux les plus élevés d'emplois en secteur informel, sans que les raisons de cette situation soient clairement élucidées ;
- cette forte « informalisation » de l'économie camerounaise va de pair avec un taux moyen de scolarité des actifs élevé par rapport aux autres pays de la région. Il existe donc un paradoxe camerounais qui écarte de prime abord toute interaction directe entre types d'emploi occupés et niveaux de formation ;

- les différents entretiens ont clairement mis en évidence la spécificité du fonctionnement institutionnel du Cameroun en comparaison à celui des pays environnants. Il n'existe quasiment pas d'organisations professionnelles à dimension nationale, la pratique du dialogue social prenant une dimension particulière et le financement de la formation professionnelle, hors système public institué, est laissé à l'initiative privée ou à celles des bailleurs internationaux sans qu'intervienne une forme quelconque de mutualisation des fonds disponibles. Il n'existe, en effet, ni une taxe de formation professionnelle prélevée sur le salaire des employés du secteur formel ni un système institué de collecte et d'allocation des ressources pouvant ressembler, de près ou de loin, à un fonds de formation professionnelle ;
- si l'enquête a montré que la formation professionnelle instituée était pauvre en moyens et en qualité, elle a toutefois permis de découvrir un foisonnement d'initiatives et de projets innovants tant dans le domaine de la formation des jeunes que des actifs déjà au travail. Elle a, en même temps, montré que les différents acteurs rencontrés envisageaient de grands chantiers de réforme ciblés sur la valorisation de la formation des apprentis, des artisans et maîtres artisans et, plus globalement, des actifs du secteur informel.

La présente étude prend en compte l'ensemble de ces observations ainsi que celles qui se sont dégagées au fur et à mesure de l'explicitation des données recueillies. Elle les vérifiera au maximum à partir des réalités quantitatives et qualitatives recueillies tout au long de l'enquête et tentera de les positionner dans les dynamiques stratégique et opérationnelle affirmées sinon mises en œuvre par les différents acteurs rencontrés.

2. Les défis économiques et sociaux du pays

Afin de pouvoir étudier le marché du travail et les dynamiques qui influencent l'économie informelle, il est

important d'analyser dans un premier temps la situation économique, sociale et démographique du pays.

2.1 Une économie en croissance liée à un développement incertain

Ayant connu une relative prospérité jusqu'en 1984, soutenue par la hausse des cours des matières premières, le Cameroun a dû faire face, depuis la fin des années 1980, à une période de forte récession, avec des taux de croissance oscillant entre - 7,82 % et - 1,82 % entre 1987 et 1994¹. Depuis 1994, le PIB camerounais connaît néanmoins une reprise soutenue (de l'ordre en moyenne de 46 % par an), ce qui fait du Cameroun le pays moteur de la croissance de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), avec une contribution oscillant autour de 45 % du PIB sous-régional. Ce dynamisme est notamment dû aux abondantes ressources minières, agricoles et forestières dont bénéficie le pays. Ainsi, la croissance du PIB réel s'établissait à 4,2 % en 2002, pour atteindre 4,5 % en 2003².

La création de richesses se répartit de manière relativement égale entre le secteur primaire et le secteur tertiaire, avec une contribution respective de 43,9 % et de 40,4 % au PIB en 2004, contre 15,6 % pour le secteur secondaire³.

La valeur ajoutée du secteur primaire, qui se partage majoritairement entre les cultures vivrières et les cultures de rente (café, cacao, coton, bananes, bois, etc.), est fort sensible à la pluviométrie et à la fluctuation des cours mondiaux. Bien que les dernières années aient globalement bénéficié d'une bonne pluviométrie, permettant aux producteurs de jouir de bonnes récoltes, la dégradation graduelle des cours

mondiaux, notamment des cultures de rente, a entraîné une recomposition de l'activité du secteur agricole, et notamment un mouvement de l'emploi du secteur informel agricole vers le secteur informel non agricole.

La production pétrolière contribue également largement au PIB national. Selon le FMI⁴, celle-ci s'élevait à 90 000 barils par jour en 2004 et contribuerait à hauteur de 10 % du PIB et de 40 % des exportations. Malgré l'épuisement progressif des puits – qui a entraîné une réduction de moitié de la production au cours des vingt dernières années et une accélération du rythme de la baisse, atteignant 5 % au cours des cinq dernières années – les recettes pétrolières du Cameroun se sont globalement maintenues, en raison notamment de l'augmentation progressive des cours internationaux. Néanmoins, la décote importante du brut camerounais (5\$/baril au dernier trimestre 2004 contre 2\$ en moyenne pour les périodes antérieures) et l'épuisement progressif de la ressource devraient pousser le Cameroun à diversifier son économie. Bien que, selon le rapport du FMI, il faille s'attendre à une baisse à moyen/long terme de la production, le pays a opté, pour l'instant, pour un vaste programme d'exploration qui devrait lui permettre d'augmenter et de maintenir sa production pour la prochaine décennie.

On remarque enfin le dynamisme du secteur tertiaire, majoritairement dû aux performances réalisées dans les secteurs du transport et de la télécommunication.

Tableau 1. Evolution du PIB (à prix constant 2000)

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de croissance du PIB (en %)	3,3	5	5,1	5	4,4	4,2	5,3	4,2	4,5

Source : Banque mondiale, (2005), African Development Indicators..

Le Cameroun vient d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE (initiative en faveur des pays pauvres très endettés). Cette étape, initialement prévue pour 2004 mais reconduite jusqu'en 2006, est importante pour le pays en ce qu'elle permettra le déclenchement du processus d'annulation de la dette multilatérale. Les ressources ainsi disponibles seront utilisées pour soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté développées par le gouvernement⁵.

Selon le Rapport de prévisions macro-économiques des pays de la zone franc (Rapport Jumbo)⁶, un certain ralentissement économique serait apparu à partir de 2004 et se serait accentué en 2005, le taux de croissance passant de 4,3 % en 2003 à 3,8 % en 2004 pour s'établir à 2,6 % en 2005, soit le taux le plus bas observé depuis 1995⁷. Cet essoufflement serait notamment lié au ralentissement de la consommation privée, à l'augmentation des prix (notamment de l'énergie et de certains biens de consommation) et des taxes, et à la baisse de la consommation publique, qui auraient conduit à une érosion du pouvoir d'achat. On devrait néanmoins assister, selon le rapport, à une reprise pour les années 2006 et 2007, avec des taux de croissance prévisionnels respectivement de 3,9 % et de 3,7 %. Ces améliorations seraient à attribuer à des marges de manœuvre financières dégagées au point d'achèvement de l'initiative

PPTE, à une augmentation de la consommation principalement publique, avec la mise en œuvre de grands projets industriels, et à une amélioration passagère des recettes pétrolières, imputables à la hausse des cours mondiaux et de la production pétrolière liée à la découverte de nouveaux puits.

Considérée sous l'angle de l'indicateur du développement humain, le Cameroun a des défis importants à relever. Inscrit au 148ème rang sur 177 pays au classement de l'IDH en 2003, le pays connaît une pauvreté qui touche environ 17,1 % de sa population. L'analyse de l'IDH au cours des dernières années laisse entrevoir une évolution en termes de développement en dent de scie, l'IDH étant passé de 0,514 en 1990 à 0,494 en 1995 pour s'établir à 0,497 en 2003.

Si l'on compare le Cameroun à ses partenaires de la CEMAC, on remarque que, bien qu'il contribue largement au dynamisme économique de la communauté, trois de ses partenaires enregistrent de meilleures performances en termes de développement, la Guinée équatoriale étant classée 121ème, le Gabon 123ème et le Congo Brazzaville 142ème en 2003. La situation du Cameroun est néanmoins relativement meilleure que celle de la République Centrafricaine (171ème) et du Tchad (173ème).

Tableau 2. PIB PPA par habitant

Cameroun	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB par hab. PPA à prix constant 2000 (en \$)	1 669	1 706	1 753	1 773	1 803	1 869	1 957	1 960	2 001
Taux de croissance annuel (en %)		2,2	2,8	1,2	1,7	3,7	4,7	0,1	2,1

Source : Banque mondiale, (2005), World Development Indicators.

Ceci dit, le PIB par habitant en parité pouvoir d'achat¹⁰, bien qu'ayant connu une croissance variable au cours de la dernière décennie (notamment en raison du taux d'inflation, dont l'augmentation explique en grande partie la chute de 4,6 points du taux de croissance du PIB PPA entre 2001 et 2002), a néanmoins augmenté

de manière constante, passant de 1 669\$ en 1995 à 2 001\$ en 2003, soit une augmentation moyenne annuelle de 2,3 %. Il faut néanmoins souligner que cette augmentation peut cacher de fortes disparités sociales et régionales - et notamment entre les zones urbaines et rurales.

2.2 Un système éducatif en recherche d'amélioration

Le Cameroun comptait 15,7 millions d'habitants en 2003. Son taux de croissance démographique connaît une diminution graduelle, s'établissant autour de 2,03 % en 2003. La population camerounaise est majoritairement jeune - les moins de 15 ans représentant 41,9 % de la population totale et urbaine, avec 51,4 % de la population qui vit en zone urbaine¹¹.

L'alphabétisation au Cameroun est une tâche immense et complexe en raison de l'existence de deux langues nationales (français et anglais) et de plus de 270 langues locales. Le taux de scolarisation a eu globalement tendance à s'accroître au cours des dernières années, le taux brut de scolarisation dans le primaire passant de

87,5 % en 1998 à 107,6 % en 2002 (le taux excédant 100 % du fait des redoublements et des entrées précoces ou tardives de certains enfants) et de 26,5 % à 31,2 % dans le secondaire sur la même période. Le taux d'alphabétisation connaît des évolutions plus mitigées : il est ainsi passé de 64,9 % en 1995 à 71,3 % en 2000 pour retomber à 67,9 % en 2001. Les difficultés majeures du Cameroun en matière d'éducation sont liées à une perception parfois négative de l'école, à laquelle on préfère les activités agro-pastorales, à son coût, qui peut constituer un obstacle majeur pour les familles les plus démunies, mais aussi, surtout pour ce qui est de la scolarisation des jeunes filles, à des facteurs sociaux tels que les mariages précoces.

Tableau 3. Taux d'alphabétisation (en % de la population de 15 ans et plus)

Cameroun	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux d'alphabétisation							
(en % de la population de 15 ans et plus)	64,9	66,2	67,5	68,7	70	71,3	67,9
Taux d'alphabétisation des femmes							
(% de femmes âgées de 15 ans et plus)	55,9	57,5	59,1	60,6	62,2	63,7	59,8
Taux d'alphabétisation des hommes							
(% d'hommes âgés de 15 ans et plus)	74,2	75,2	76,1	77,1	78,1	79,1	77,0

Source : Banque mondiale, (2005), *World Development Indicators*.

Malgré ces difficultés, le Cameroun a réalisé des effets significatifs pour améliorer ses performances en matière d'instruction et d'éducation. Cette amélioration a constitué d'ailleurs l'une des conditionnalités de l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE. Selon les rapports de la mission économique de Yaoundé sur la politique budgétaire du Cameroun¹², l'enseignement secondaire constituerait la

première enveloppe budgétaire pour l'année 2006 (150 milliards de FCFA soit près de 230 millions d'euros¹³) et l'éducation de base la troisième enveloppe, avec un budget atteignant 103,6 milliards de FCFA (soit environ 158 millions d'euros). Ces montants sont en augmentation puisqu'ils étaient respectivement de l'ordre de 140 milliards et de 80 milliards de FCFA en 2005 (équivalant

respectivement à 213 millions et 122 millions d'euros). Par ailleurs, plusieurs programmes ont été initiés pour améliorer le système éducatif, notamment le PNA (Programme national d'alphabétisation), financé sur les

fonds PPTTE, ou encore le programme d'appui au système éducatif camerounais, financé en majeure partie par la Banque mondiale.

Tableau 4. Taux brut de scolarisation

Cameroun	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de scolarisation brut, primaire (en %)	87,5	89,9	106,2	106,7	107,6
Taux de scolarisation brut, secondaire (en %)	26,5	32,6	31,2

Source : Banque mondiale, (2005), *World Development Indicators*.

nb : Cet indicateur peut être supérieur à 100 % du fait des redoublements et des entrées précoces ou tardives de certains enfants.

2.3 Un marché du travail marqué par la faible qualification et le sous-emploi

Afin de sortir de la crise économique du début des années 1990, le pays s'est tourné vers les bailleurs de fonds internationaux, qui lui ont imposé une politique d'ajustement structurel (PAS). Ces politiques, en visant une réduction importante des dépenses budgétaires publiques, ont entraîné l'arrêt progressif des projets d'investissement en cours, une forte rationalisation du personnel de la fonction publique et ont impulsé un mouvement de privatisation. Elles ont profondément affecté l'emploi, forçant le pays à passer d'une organisation où l'Etat était le principal pourvoyeur d'emplois, à une organisation où le secteur privé devait en assurer la relève. Selon un rapport du département de la Stratégie sur l'emploi de l'OIT à Genève¹⁴, les coupes réalisées dans les emplois de la fonction publique se seraient traduites par le licenciement de 60 000 fonctionnaires entre 1989 et 1997 et une chute drastique du taux de salarisation, qui est passé de 63,9 % à 22,1 % entre 1983 et 1993 dans le secteur de l'industrie et de 20,6 % à 12,6 % dans le secteur du commerce.

Le secteur privé étant trop peu développé pour prendre en charge l'afflux de main-d'œuvre arrivant sur le marché du travail, l'on assiste au développement du secteur informel et à une plus grande précarisation de l'emploi.

2.3.1 Caractéristiques générales du marché du travail

La structure du marché du travail camerounais montre clairement que le secteur primaire reste de loin celui qui occupe le plus de Camerounais (55,7 %), devant celui des services (31,2 %) et de l'industrie (14,1 %) ¹⁵. La dynamique d'évolution de ce marché permet de constater une décroissance constante, depuis le début des années 1980, des emplois en secteur public et une urbanisation des emplois.

On constate par ailleurs une recomposition progressive de l'activité en secteur agricole puisque, jusqu'en 2003, les emplois étaient essentiellement créés dans le secteur informel agricole, date à partir de laquelle le secteur informel non agricole a pris le relais. Cette évolution est majoritairement imputable à l'instabilité croissante des revenus liée à la dégradation des cours mondiaux.

Le taux d'activité est de 71,5 % pour une population âgée de 10 ans et plus. Ce taux fait apparaître le phénomène préoccupant du travail des enfants (39,9 % des enfants de 10 à 14 ans ont été recensés comme exerçant un emploi), particulièrement en milieu rural, où plus d'un enfant sur deux est actif (contre 12,3% en milieu urbain). Si l'on ne tient pas compte de ce

phénomène, le taux d'activité atteint 79,1 % pour les adultes de 15 à 64 ans, avec un différentiel d'activité peu sensible entre hommes et femmes du fait de la très forte occupation des femmes en milieu rural.

Les deux principaux groupes d'inactifs sont « les jeunes en cours de scolarisation et les femmes au foyer. Sept inactifs sur dix ont choisi ce statut de façon volontaire car ils considèrent ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre »¹⁶.

Tableau 5. Taux d'activité par milieu, âge et sexe

Taux d'activité au sens du BIT(en %)	Par milieu		
	Urbain	Rural	Cameroun
10 ans ou +	58,9	78,8	71,5
15 à 64 ans	68	86,2	79,1
Hommes	66,1	80,2	74,8
Femmes	51,6	77,4	68,3

Source : INS, enquête sur l'emploi et le secteur informel 2005, phase 1.

Le taux d'activité est en hausse puisqu'il est passé, pour les 15-64 ans, de 69,4 % en 1996 à 72,2 % en 2001. Il va de pair avec un taux de chômage relativement faible au sens du BIT puisqu'il est de 4,2 % pour les hommes et de 4,6 % pour les femmes. Il passe respectivement à 5,2 % et 7,3 % si l'on considère le concept de chômage élargi, c'est-à-dire si l'on ajoute « aux actifs qui n'ont pas travaillé au cours des sept jours précédant l'enquête, ne serait-ce qu'une heure, et qui recherchent un emploi et sont disponibles pour l'exercer immédiatement » les « inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours de la période de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un »¹⁷.

Le taux de chômage est inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées. Il atteint 3,1 % pour ceux qui ont atteint la fin de l'école primaire, 10,7 % pour ceux qui sortent du second cycle et 13,4 % pour ceux qui ont fait l'université. L'enquête de l'Institut national de la statistique évoque également les chômeurs découragés, catégorie qui représente 4,9 % des inactifs au Cameroun et qui dispose, de manière générale, « d'un niveau scolaire supérieur à celui des autres inactifs, avec en moyenne près de trois années d'études supplémentaires ».

Tous ces chiffres sont clairement le signe d'une structure des emplois largement orientée vers les très bas niveaux de qualifications.

Ces données semblent de prime abord rendre compte d'une situation de plein emploi, tout type d'activités confondu. Une analyse plus fine oblige cependant à relativiser les résultats et à constater que ce taux d'activité désigne beaucoup plus un taux d'occupation qu'un taux d'accès à un emploi véritable en termes de rémunération ou de durée de travail.

2.3.2 Une activité caractérisée par un fort taux de sous-emploi

Selon les résultats de l'enquête, le sous-emploi visible, qui concerne les personnes travaillant de façon involontaire moins de 35 heures par semaine, touche 12,1 % des actifs occupés, et ce majoritairement en zone urbaine. Par contre le sous-emploi invisible, qui désigne « les travailleurs dont la rémunération est inférieure au minimum horaire garanti »¹⁸ (23 500 FCFA/mois pour 40 heures de travail soit environ 36 euros), atteint 69,3 % des actifs occupés, dont 78,6 % de ruraux et 45,7 % d'urbains.

Tableau 6. Taux de sous-emploi selon le secteur institutionnel et le genre par milieu de résidence

	Visible			Invisible			Global		
	Urbain	Rural	Cameroun	Urbain	Rural	Cameroun	Urbain	Rural	Cameroun
Secteur institutionnel									
Public	7,3	10,1	8,4	3,1	17,4	8,6	10,3	26,8	16,7
Privé formel	6,4	5,6	6,2	13,6	31,8	19,0	19,3	34,2	23,7
Informel non agricole	17,1	23,1	19,9	54,4	66,8	60,1	64,8	77,5	70,6
Informel agricole	15,6	7,6	8	70,2	85,7	84,8	75,1	87,5	86,8
Genre									
Hommes	12,1	11,8	11,9	37,8	71,5	60,7	50,9	77,2	68,3
Femmes	18,2	10,5	12,4	56,6	85,2	78,2	70,9	88,3	83,6
Ensemble	14,7	11,1	12,1	45,7	78,6	69,3	68,3	83,6	75,8

Source : INS, enquête sur l'emploi et le secteur informel 2005, phase 1.

Globalement, le sous-emploi affecte 75,8 % des actifs occupés, dont 16,7 % des actifs employés dans le secteur public et 23,7 % des actifs occupés du secteur privé formel. Il est par ailleurs moins prononcé chez les scolarisés que chez les non-scolarisés et est fortement représenté parmi les actifs du secteur informel (70,6 % des actifs du secteur informel non agricole et 86,8 % des actifs du secteur informel agricole sont concernés par le phénomène).

L'ampleur du sous-emploi pousse les Camerounais à mettre en œuvre des stratégies d'accroissement de revenus. On remarque ainsi la prédominance du taux de pluriactivité, de l'ordre de 37 %, taux particulièrement

élevé en milieu rural où le sous-emploi touche 83,6 % des actifs contre 68,3 % en milieu urbain.

2.3.3 Une activité caractérisée par une forte prédominance du secteur informel

L'analyse de la répartition des emplois par secteur institutionnel met en évidence la place prépondérante du secteur informel : plus de 90 % des actifs occupés y sont employés. Cette structuration du marché du travail s'explique notamment par la part occupée par l'emploi informel agricole, qui occupe à lui seul 55,2 % de l'emploi global, tandis que l'emploi informel non agricole en représente 35,2 %. Les 10 % d'emplois dans le secteur formel sont répartis à part égale entre le public et le privé.

Tableau 7. Structure des emplois selon le secteur institutionnel par milieu de résidence

	Urbain	Rural	Cameroun
Secteur institutionnel			
Public	10,5	2,6	4,9
Privé formel	11,8	2,0	4,7
Informel non agricole	67,4	22,5	35,2
Informel agricole	10,3	72,9	55,2
Total	100	100	100

Source : INS, enquête sur l'emploi et le secteur informel 2005, phase 1.

Une approche plus fine de la réalité du secteur informel non agricole montre l'importance qu'y prennent les micro-entreprises (moins de six salariés) et les auto-emplois. Ces deux catégories représentent à elles seules près de 90 % des emplois informels, chacune d'elles en représentant à peu près la moitié. Les services regroupent 66 % de ces

emplois, dont 28 % pour le commerce. 21,3 % des actifs exercent par ailleurs dans un véritable local professionnel et 23 % d'entre eux sont des travailleurs ambulants.

L'analyse des conditions de travail de l'actif en secteur informel non agricole ayant un statut de dépendant montre

qu'il a 3,2 % de chances d'avoir une feuille de paie et 10,8 % d'avoir un contrat de travail (CDD ou CDI). Cette proportion tombe à 0,7 % et 2,6 % pour l'actif du secteur informel agricole. Les conditions d'un travail décent restent donc pour ces actifs un objectif largement inaccessible. En termes de revenu médian, l'actif du secteur informel non agricole gagne à l'heure égal trois fois moins qu'un salarié du secteur formel et celui du secteur informel agricole onze fois moins.

2.3.4. Une activité aboutissant à une très faible mobilité sociale et professionnelle

Les analyses réalisées par l'Institut national de la statistique permettent d'affiner les mouvements intergénérationnels, de mieux caractériser les rigidités ou évolutions qui traversent le marché du travail et ainsi de mieux saisir la réalité « informelle » du marché du travail¹⁹. Elles mettent plus particulièrement en évidence que la question des opportunités d'emplois ou d'occupations l'emporte, en termes d'insertion dans le marché du travail, sur le capital scolaire et professionnel acquis.

Un fort taux d'immobilité dans le secteur primaire

L'enquête réalisée montre que sur cent enfants dont le père exerçait en secteur primaire, 55,5 % travaillent encore dans le même secteur. Cette proportion monte à 77,6 % pour les enfants élevés en milieu rural. L'enquête met également en évidence qu'une proportion significative d'enfants (entre 25 % et 31,5 %) dont le père exerçait dans l'industrie, le commerce ou les services a trouvé un emploi dans le secteur agricole en exploitant les propriétés reçues en héritage. L'agriculture reste donc, malgré la baisse des cours qui en a diminué la rentabilité, un secteur attractif en cela qu'elle permet de développer des activités de subsistance. L'enquête sur le terrain a permis de rencontrer des responsables publics et associatifs dont la finalité de l'action était de freiner l'exode rural et de fixer les jeunes dans

l'activité agricole, partant du constat que seul le maintien de ces jeunes dans le secteur primaire leur permettrait de subvenir à leurs besoins.

Un fort taux de mobilité urbaine

Les secteurs du commerce et de l'industrie connaissent, du fait de leur développement récent, une forte mobilité professionnelle. Globalement, un quart des enfants vivant en secteur urbain y exerce la même activité que leur père. Les services connaissent un taux d'immobilité plus élevé (plus de 50 %), démontrant peut être par là qu'une activité à la fois localisée et peu évolutive engendre une plus forte reproduction professionnelle. Ces taux de mobilité seraient à affiner pour voir s'ils mettent d'abord en évidence la volatilité des activités de vente et de fabrication ou s'ils recèlent des dynamiques réelles de création d'activités et notamment d'auto-emplois.

Les blocages de la mobilité sociale

L'analyse réalisée par l'enquête de l'évolution des catégories socioprofessionnelles met en lumière la tendance à « l'informalisation » du marché du travail camerounais. Elle montre en effet une diminution du nombre de salariés (28 % des pères contre 21,2 % des enfants), une décroissance du nombre de cadres, d'employés et d'ouvriers qualifiés (21,9 % des pères contre 13,1 % des enfants) et une forte reproduction de la situation professionnelle informelle (84,3 % des enfants dont le père était non-salarié sont demeurés des non-salariés).

L'enquête aboutit à un constat qui explique le sentiment de blocage social exprimé par l'ensemble des jeunes rencontrés tout au long de la semaine de mission : « le fait de posséder un diplôme équivalent ou plus élevé que celui du père ne garantit pas l'accès à une position sociale équivalente ou meilleure, celle-ci semble davantage résulter des opportunités d'emploi sur le marché du travail ».

2.4 Une organisation sociale et professionnelle à la fois dynamique et déstructurée

L'enquête terrain a permis d'interviewer un échantillon significatif de représentants sociaux et professionnels du secteur formel et informel. Les résultats des différentes

rencontres avec les employeurs, les syndicats, la chambre consulaire et les associations d'artisans et de producteurs divers ont tous abouti à dessiner un paysage présentant les

traits d'un dynamisme des acteurs limité sinon handicapé par un manque de coordination et de structuration au plan sectoriel, professionnel et surtout national.

2.4.1 L'absence d'un dialogue social effectif et normé

La rencontre du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), comme de la CGT-Liberté ou de l'Union camerounaise des syndicats libres (UCSL), a mis en évidence une situation de partenariat social tout à fait spécifique au pays.

Une première caractéristique concerne le concept même de dialogue social. Le GICAM comme la CGT-Liberté ont tous les deux défini spontanément ce concept comme une relation bilatérale entre employeurs et pouvoirs publics et entre syndicats et pouvoirs publics, indiquant ainsi par défaut que le dialogue social camerounais n'avait pas encore acquis la dimension de la négociation bipartite entre partenaires sociaux. Les entretiens ont cependant permis d'entrevoir la dynamique naissante d'un tel dialogue, le GICAM semblant prendre conscience de l'importance d'établir une plate-forme de rencontre avec les syndicats, la CGT-Liberté ayant créé, avec d'autres syndicats, l'association ADELIS (Association pour la défense de la liberté et de l'indépendance syndicale) et les deux partenaires affirmant leur conviction de l'importance de mettre en place des concertations directes entre eux.

Une deuxième caractéristique de ce partenariat concerne le concept même de convention collective. Alors que celle-ci définit de manière universelle les accords conclus entre les syndicats représentatifs des employeurs et des salariés en vue de régir, en améliorant les dispositions du code du travail, les conditions d'emploi et de travail des salariés d'une branche d'activité, la convention collective camerounaise est d'abord le résultat d'une volonté de l'Etat qui convoque les partenaires sociaux et les invite à acquiescer à un accord préétabli. Une fois accepté par les employeurs et les syndicats, cet accord est signé par les pouvoirs publics et cosigné par les partenaires sociaux. Au lieu d'être garant de l'accord conventionnel, l'Etat en est donc à la fois le promoteur et le décideur final.

Il convient d'ajouter, pour brosser un tableau objectif de la

situation sociale, que les syndicats critiques vis-à-vis du pouvoir ont eu des relations conflictuelles avec celui-ci que le BIT a à plusieurs reprises fait état de violations des droits syndicaux et que le tripartisme affirmé dans les textes officiels n'est pas appliqué en réalité.

2.4.2. Le manque de structuration nationale de la dynamique associative

L'enquête a permis de rencontrer plusieurs représentants associatifs :

- une dizaine de membres du Groupement interprofessionnel des artisans (GIPA), qui intervient sur tout le territoire camerounais et plus spécifiquement dans la province du centre. L'un de ses buts est l'organisation et la structuration des artisans par corps de métiers, le monde artisanal n'ayant pas d'organisation nationale reconnue en tant que telle. Le GIPA a été l'un des acteurs ayant fortement collaboré avec la Chambre de commerce, d'industrie et des mines pour la création d'une section artisanale à l'intérieur de la chambre consulaire ;
- le responsable et plusieurs membres de la Fédération des unions et des groupes d'initiatives communes des producteurs et consommateurs associés du Cameroun (FUGICPROCA). La Fédération, initiée depuis de longues années en tant que groupement national, a été constituée comme telle en juillet 2005 afin de pouvoir associer les différentes organisations paysannes du pays. Si elle représente une utilité de développement indéniable dans le monde agricole, notamment au travers de ses interventions dans le domaine de la formation, elle fonctionne davantage comme une organisation militante que comme une fédération professionnelle dont elle n'a ni les moyens ni les compétences organisationnelles ;
- l'équipe de responsables de l'« association nationale des enfants de la rue » (ANER). Bien qu'intervenant quasi exclusivement à Douala, l'association se veut porteuse d'une préoccupation nationale de l'insertion sociale et professionnelle des enfants qui ne trouvent que la rue pour répondre aux exigences des besoins primaires de la vie, dont la subsistance alimentaire et le minimum de vie et de lien social ;
- la responsable de l'association « jeunesse

verte », en même temps porte-parole de la jeunesse africaine ainsi que toute l'équipe en charge de l'animation de l'association. L'association, fondée depuis l'année 2000, travaille pour que la voix des jeunes soit entendue dans tout ce qui concerne le développement durable et la gestion des questions d'intérêt général. Les jeunes ont mis particulièrement l'accent, au cours de la rencontre, sur leur très grande difficulté à s'insérer dans le marché de travail et sur le fait que la situation très informelle de l'économie camerounaise les empêchait d'y occuper une position sociale et professionnelle en accord avec leurs compétences réelles, leurs droits sociaux et leur volonté citoyenne. L'association a pour projet de former un Conseil national de la jeunesse afin de peser sur les décisions prises en ce qui concerne l'avenir des jeunes et plus particulièrement leur insertion sur le marché du travail.

Toutes ces rencontres ont eu pour point commun de mettre en lumière une double réalité : d'un côté, une dynamique associative basée sur une dynamique de projet et destinée à prendre en compte et à traiter des situations d'urgence ou de transformation à court et moyen terme de la réalité économique, sociale et professionnelle du pays ; de l'autre, un manque de moyens et de représentativité les empêchant d'atteindre une surface large d'intervention et un poids national susceptibles de peser efficacement sur le cours des choses. Tous les interlocuteurs rencontrés ont, de manière mimétique, souligné tout à la fois la reconnaissance symbolique de leur action par les pouvoirs publics et leur

difficulté sinon leur impuissance à peser sur les décisions en cours.

Il est apparu clairement en fin d'enquête que le Cameroun manquait cruellement de fédérations, d'organisations et d'associations nationales capables de porter haut la voix de ceux qu'elles représentaient. Le pays allie de fait une dynamique de terrain forte à un manque d'organisation structurée de la société civile. Comme si la prégnance de l'économie non structurée allait de pair avec l'inorganisation sociale, l'une pesant sur l'autre, sans que l'on sache la relation interactive qui existe entre les deux réalités.

Le Cameroun se trouve, sans hésitation aucune, devant de grands défis à relever. Ils concernent sa capacité à faire évoluer la situation économique et sociale, mais tout autant celle à donner à des actifs et citoyens relativement bien éduqués les voies et moyens de leur prise de responsabilité dans tous les domaines de leur vie professionnelle et citoyenne, individuelle et collective.

Une analyse détaillée du secteur informel et de ses capacités à combiner insertion dans le marché du travail, production de richesses et réussite professionnelle permettra de mieux préciser les conditions auxquelles ce secteur, qui occupe 90 % des actifs et crée 50 % de la richesse nationale, peut passer d'une économie de survie et de subsistance à une économie de croissance et de développement.

3. Les faiblesses et dynamiques du secteur informel camerounais

Les données présentées ci-après proviennent de la première enquête nationale réalisée au Cameroun sur le

secteur informel, réalisée par l'Institut national de la statistique (INS).

3.1 Les hypothèses de départ

L'enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI) a été réalisée durant l'année 2005. Elle définit, à l'instar de l'enquête réalisée sur le secteur informel au Maroc (1999-2000) et de celle ciblée sur les sept capitales de l'Afrique de l'Ouest (2001-2002), le secteur informel comme « l'ensemble des unités de production (UPI) dépourvues de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable »²⁰. Elle exclut comme elles les activités agricoles, à l'exception des activités de la branche sylviculture et de l'exploitation forestière, qui sont classées dans l'enquête dans « autres industries ». La phase 1 de l'enquête a cependant permis d'identifier les grandes caractéristiques de l'emploi en secteur agricole informel dans le contexte de la situation globale de l'emploi.

L'enquête a été réalisée en deux phases, la première visant à évaluer la situation de l'emploi et la deuxième ayant pour objectif d'analyser les activités économiques des ménages dans le secteur informel. « Cette deuxième phase est une enquête de type « entreprises » auprès des établissements informels, appelés « unités de production informelles », dans la mesure où nombre d'entre elles ne disposent pas d'un local propre (atelier, boutique, etc...), qui est un élément habituellement associé à la notion d'établissement »²¹. La phase 1 a permis d'identifier environ 6 000 unités réparties dans les douze régions d'enquête. Puis l'échantillonnage s'est réalisé, quand le nombre d'UPI identifiées par région était supérieur à l'estimation du nombre d'UPI par ménage, à partir des travailleurs opérant pour leur propre compte dans les deux à quatre activités les plus fréquentes. Il a abouti en fin de sélection à un travail d'analyse sur 4 815 UPI.

3.2 Les principales caractéristiques du secteur camerounais

Les principaux résultats de l'enquête sur l'emploi (phase 1) esquissés plus haut ont déjà permis de constater que le secteur informel représentait dans son ensemble un peu plus de 90 % des emplois au Cameroun. Observés sous l'angle de la distinction rural/urbain, ces résultats montrent que le secteur informel agricole est prépondérant puisqu'il concentre 55,2 % des emplois globaux et 72,9 % des

emplois ruraux, tandis que l'informel non agricole regroupe 35,2 % des emplois globaux et 67,4 % des emplois urbains. Considérés en fonction de leur répartition par secteur d'activité, ces résultats mettent en évidence la prépondérance des UPI dans l'industrie (45,8 %), puis dans le commerce (28 %) et enfin dans les services (26,2 %).

Tableau 8. Structure des emplois non agricoles par branche d'activité selon le secteur institutionnel (%)

Branche d'activité	Secteur institutionnel			Ensemble
	Public	Privé formel	Informel non agricole	
Industrie	10,5	39,6	35,4	33,1
Agro-alimentaire	0,2	16,3	18	15,9
Confection	2,2	1	6,3	5,3
BTP	0,3	7,7	4,8	4,6
Autres industries	7,8	14,6	6,3	7,3
Commerce	-	10,9	28	23,3
Commerce de gros	-	5,8	2,1	2,3
Commerce de détail	-	5,1	25,9	21,1
Services	89,5	49,5	36,6	43,5
Transport	1,9	9	7,1	6,7
Restauration	0,2	2,8	9,6	7,9
Réparation	-	1,8	4,6	3,8
Autres services	87,4	35,9	15,3	25,1
Total	100	100	100	100

Source : INS, EESI 2005, phase 1.

Les données en cours de publication de la phase 2 de l'enquête permettent d'affiner cette image d'ensemble et d'en souligner quatre caractéristiques majeures : la précarité des actifs informels, la polarisation du secteur sur la création d'emplois et surtout sur l'auto-emploi plutôt que sur la dynamique entrepreneuriale, la sous-valorisation du niveau de formation du secteur informel relativement à son potentiel scolaire et, finalement, la forte résistance du secteur à aller vers la formalisation de ses activités.

3.2.1 Le caractère précaire du secteur informel

La précarité du secteur informel est essentiellement liée, selon l'enquête, à la très faible qualité des conditions d'activité. Ainsi « seulement 17,2 % des UPI disposent d'un local spécifique d'activité (ateliers, boutiques, bureaux, magasins, comptoirs fixes sur les places de marchés), 44,9 % exercent à domicile et 37,9 % ne possèdent pas de local »²². Par ailleurs plus de la moitié des UPI commerciales sont abritées par des installations

de fortune (ambulants, postes fixes ou improvisés sur la voie publique, etc.). Globalement, moins de 20 % des unités opèrent dans un véritable local d'activité et lorsqu'elles exercent à domicile, les UPI disposent rarement d'une installation particulière propre à l'activité ou ne disposent pas des principaux services publics : 95 % sont privées d'eau, 51 % d'électricité et 85,3 % de téléphone.

Cette précarité est renforcée par la fragilité des conditions d'emploi. Le secteur informel camerounais connaît, en effet, une forte prépondérance des travailleurs individuels (63,3 % de l'emploi total), un faible taux de « salarisation » des employés du secteur (6,6 %) et une quasi absence de relations contractuelles des employés (seuls 2,5 % des employés bénéficient d'un contrat écrit avec leur employeur, les autres sont sans contrat (68 %) ou ne bénéficient que d'un contrat oral avec leur employeur (29,2 %)). Seule la moitié des employés sont permanents et l'ensemble de la main d'œuvre ne bénéficie pratiquement d'aucune prestation sociale.

Tableau 9. Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité

	Répartition (en %)	% de femmes	% de jeunes de moins de 25 ans	Age moyen (années)	Niveau d'études (années)	Ancienneté moyenne (années)
Statut						
Patron	3,3	23,5	13,0	36,1	8,7	5,7
Travailleur pour compte propre	63,3	61,3	18,1	36,8	5,1	7,2
Salarié	6,6	14,3	39,5	26,9	7,1	2,3
Apprenti payé	1,3	20,6	62,2	23,6	6,1	1,7
Apprenti non payé	3,4	37,0	83,6	20,7	6,7	1,2
Aide familial	21,3	59,2	74,6	20,3	5,6	3,1
Associé	0,8	6,5	14,5	36,1	5,0	6,4
Secteur d'activité						
Industrie	48,6	57,3	35,0	31,9	5,0	6,8
Commerce	25,2	54,2	30,0	33,2	5,3	4,7
Services	26,2	50,4	36,0	30,7	6,6	4,5
Ensemble	100,0	54,7	34,1	31,9	5,5	5,7

Source : INS, EESI 2005, phase 2.

Enfin, cette précarité est exprimée par les taux déjà évoqués de sous-emploi et d'emploi invisible qui touchent plus de 70 % du secteur informel non agricole et plus de 85 % du secteur informel agricole.

3.2.2 La polarisation du secteur sur l'occupation et l'emploi au détriment de l'entrepreneuriat

Une lecture transversale des résultats de l'enquête montre que le secteur informel présente des caractéristiques qui font que « la dynamique du secteur informel relève plus d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise »²³. Cette dynamique, que l'on pourrait également qualifier de dynamique d'insertion et d'occupation afin de permettre à la population active d'avoir un revenu minimum pour survivre et vivre, est explicitée par les faits suivants.

La production et le service des UPI sont essentiellement tournés vers la satisfaction des ménages

L'agro-alimentaire représente les trois cinquièmes des activités industrielles et sert d'abord à nourrir la population du secteur. De même la confection et le BTP, qui représentent chacun 10,9 % et 8,7 % de l'activité

industrielle, sont principalement tournés vers une production adaptée aux besoins de cette population. Le secteur du commerce est orienté vers le même type de demande, puisqu'il est dominé par le commerce de détail qui représente 94 % des activités commerciales. Il concerne au premier chef les produits agro-alimentaires (56 %), les vêtements et accessoires (22 %) et les autres produits destinés à la consommation courante des familles. Par ailleurs, comme le montre l'analyse des clients du secteur informel : « près de 90 % des promoteurs d'UPI déclarent que les ménages sont leur principal client et ceci est vrai quel que soit le milieu de résidence »²⁴. On est donc en présence d'une économie dont la finalité est d'abord et avant tout d'organiser le marché des biens de première nécessité et, en retour, d'insérer dans l'activité de production, de vente et de services un maximum d'actifs devenant à leur tour des clients solvables.

L'emploi en secteur informel est essentiellement centré sur une activité génératrice de revenus

Comme le souligne l'enquête, le secteur informel est un secteur atomisé, où la dynamique entrepreneuriale reste familiale et limitée. Les caractéristiques démographiques des actifs informels montrent clairement que les micro-entreprises, qui représentent la forme la plus structurée

économiquement de l'activité sectorielle, représentent une très faible partie des UPI (3,3 %) et occupent une infime partie de salariés et d'apprentis, tandis que l'auto-emploi (travailleur pour compte propre) et les aides familiaux concernent entre huit et neuf actifs sur dix.

Cette absence de structuration entrepreneuriale est explicitée par deux autres données de l'enquête. D'un côté, « généralement unipersonnelles, les UPI sont inorganisées : seules 3 % d'entre elles appartiennent à une organisation de producteurs ou de commerçants »²⁵. Elles répondent donc davantage à une logique de débrouillardise individuelle et de revenu à usage immédiat qu'une logique de capitalisation et de développement à moyen terme. De l'autre, l'observation de la création des UPI au cours de ces dernières années a mis en évidence

un renforcement de la branche des services et du commerce au détriment des branches industrielles. Il en ressort que la montée en puissance du secteur informel correspond d'abord, durant cette période difficile de réorganisation de l'emploi, à une nécessité d'insérer les actifs jeunes et adultes dans l'emploi et dans l'économie de subsistance plutôt qu'à une logique de création d'activités et de richesse. Le ciblage du secteur informel sur les activités génératrices de revenu est confirmé par l'analyse des performances des UPI selon le type d'emploi. Celle-ci met clairement en évidence que l'auto-emploi et l'emploi non salarial aboutissent à des revenus de subsistance, tandis que les quelques UPI qui ont des salariés et apprentis obtiennent des résultats qui les rapprochent de la création d'activité et de valeur du secteur formel.

Tableau 10. Performances comparées des UPI selon le type d'emploi par milieu (Valeurs mensuelles en milliers de FCFA)

	Chiffre d'affaires		Production		Valeur ajoutée		EBE	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Type d'emploi								
Auto-emploi	133,8	47	77	36	43,7	19	43	19
Non salarial	173	65	110,9	46	58,2	22	54,7	21
Salarial	704,3	300	529,9	200	328,3	122	254,3	85
Mixte	650,6	255	601,9	255	304,8	171	226,7	112
Ensemble	173,8	57	110,2	41	62,4	21	57,0	21
Milieu Urbain								
Auto-emploi	206,5	90	112,3	56	66,9	34	65,6	32
Non salarial	289,3	117	187,2	84	96,5	44	89,9	38
Salarial	897,1	301	625	280	360,7	172	274,1	112
Mixte	689,7	311	643,7	311	326,9	197	241,1	120
Ensemble	275,2	105	168,3	69	95,5	41	86,5	37
Rural								
Auto-emploi	83,2	31	52,4	26	27,6	12	27,2	12
Non salarial	109,1	45	68,9	37	37,2	16	35,3	15
Salarial	463,5	200	411,2	150	287,8	100	229,5	61
Mixte	504,3	113	445,9	113	222,5	69	172,7	41
Ensemble	104,6	37	70,5	30	39,8	14	36,9	13

Source : INS, EESI 2005, phase 2.

3.2.3 Un secteur alliant fort niveau de scolarité et formation professionnelle non structurée

Comparé à d'autres pays, le secteur informel camerounais a pour caractéristique d'avoir un potentiel relativement élevé. « Ainsi, les actifs informels de Douala et de

Yaoundé ont en moyenne un niveau scolaire deux fois et demi plus élevé que dans l'UEMOA (8,2 années d'études contre 3,5 années)²⁶. Ce résultat n'est guère surprenant, dans la mesure où le niveau d'instruction au Cameroun est bien supérieur à celui des capitales de l'UEMOA »²⁷. Si la

comparaison avec les données du Maroc est plus délicate, dans la mesure où l'enquête qui y a été réalisée sur le secteur informel utilise la catégorie « sans diplôme » (équivalente à une absence de certification à la fin de l'école fondamentale ou à la fin d'une formation de deux années consécutives à l'école fondamentale), les résultats constatés (67,1 % de la population active n'a aucun diplôme) permettent d'apprécier néanmoins que le Cameroun n'est pas en-dessous des performances scolaires marocaines.

Ce potentiel scolaire camerounais a des effets sur le secteur informel puisque selon l'enquête « la proportion des patrons croît avec le niveau d'études. Le niveau d'études apparaît ainsi comme un atout pour les travailleurs informels au sens où il permet d'accéder à de meilleurs statuts »²⁸. De même, l'analyse des relations entre niveaux scolaires et revenus permet de constater une relation de cause à effet entre le degré de capital humain accumulé et la rémunération obtenue. « La rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation est valorisée dans le secteur informel. Le revenu moyen des individus ayant suivi au moins le second cycle est trois fois plus élevé que celui des individus qui ne sont pas allés à l'école »²⁹.

Considéré sous l'angle de la formation professionnelle, le secteur informel camerounais profite peu, sinon pas du tout, du dispositif de formation professionnelle institué. Selon l'enquête, 1,1 % des actifs informels ont appris le métier qu'ils pratiquent dans une grande entreprise, 6 % sont passés par une école technique, 63,8 % ont appris leur métier seuls et 28,9 % ont suivi un apprentissage sur le tas. Il en ressort que le secteur informel constitue pour plus de neuf actifs sur dix le lieu unique d'acquisition de leurs compétences professionnelles.

Ces données obligent à faire le constat que le secteur informel est quasiment le seul lieu d'acquisition de qualifications pour ceux qui y travaillent et que les compétences acquises par les uns et les autres sont le résultat cumulé du nombre d'années de scolarité augmenté de la durée moyenne d'ancienneté dans l'emploi (six

années en moyenne). Elles appellent également une réflexion sur la combinaison dynamique que pourrait constituer le bon niveau de scolarité existant avec un apprentissage professionnel à la fois plus structuré et plus didactique. Il ne fait pas de doute que cette combinaison, qui est déjà réalisée par certains artisans (voir la description à venir de l'expérience du GIPA), permettrait d'augmenter les performances relevées plus haut, notamment dans le domaine de l'auto-emploi et des salariés dépendants.

3.2.4 Un secteur en forte résistance vis-à-vis de son entrée dans le secteur formel

L'enquête terrain a permis de constater que les différents actifs rencontrés exprimaient une forte réticence à aller vers la formalisation de leurs activités. Cette réticence était essentiellement motivée par le poids réel ou supposé tel de la fiscalité, mais également par deux autres facteurs récurrents : le manque de confiance dans une administration publique considérée comme globalement corrompue et la crainte du chef d'UPI ou de l'auto-employé de perdre sa liberté d'action du fait d'une régulation administrative lourde et contraignante.

L'enquête statistique de l'INS complète ces données qualitatives tout en donnant un contenu objectif aux réticences exprimées.

- Les résultats statistiques montrent que, contrairement à une idée reçue, l'entrée dans le secteur informel est généralement volontaire. « 30 % des promoteurs invoquent plutôt la possibilité d'obtenir un meilleur revenu par rapport à un éventuel emploi salarié, près d'un quart des promoteurs d'UPI considèrent le secteur informel comme un mode privilégié pour être indépendant »³⁰. Par ailleurs, 5 % des entrées se font à cause de la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique. Néanmoins, « 35 % des chefs d'unités de production déclarent avoir décidé d'exploiter leur unité de production parce qu'ils n'ont pas pu trouver de travail salarié »³¹. Ces données expriment clairement la capacité potentielle du secteur informel à devenir, à des conditions qu'il sera important de définir, un secteur entrepreneurial.
- Les données disponibles indiquent que les revenus

du secteur informel urbain atteint, à la frange, ceux du secteur formel. Si l'on considère les revenus sous l'angle de la moyenne, la rémunération moyenne d'un actif du secteur informel dépasse d'environ 6 000 FCFA (soit d'environ 9 euros) le salaire minimum officiel qui est fixé à 23 500 FCFA mensuel (soit environ 36 euros). Si l'on considère les revenus en terme médian, les patrons d'UPI gagnent environ quatre fois le salaire minimum et les salariés informels le dépassent d'environ 30 %. Par contre, les travailleurs qui sont à leur compte et qui constituent plus de 60 % de la population active informelle se situent à

environ 20 % en-dessous du seuil officiel. Ces données montrent que le statut dans l'emploi informel est un facteur discriminant important. Elles mettent également en évidence la fracture qui existe entre une faible part des UPI qui est proche des données économiques du secteur formel et la grande part des auto-employés qui réalisent des activités génératrices d'un revenu se situant entre survie et subsistance. Rapportées aux réalités du secteur informel agricole, elles mettent enfin en lumière l'écart significatif qui existe entre les revenus urbains (analysés dans le détail par l'enquête) et les revenus ruraux.

Tableau 11. Rémunération selon le milieu

	Douala	Yaoundé	Autres villes	Urbain	Rural	Cameroun
Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA)	43,2	63,4	30,4	41,9	21	29,6
Revenu mensuel médian (en milliers de FCFA)	26	43	14	22	7	11
Revenu horaire moyen(en FCFA)	226,3	302,2	179,6	226,3	178,6	203,5

Source : INS, EESI 2005, phase 2.

L'enquête met le doigt sur les difficultés des UPI à passer vers la formalisation de leurs activités. Elle met en lumière que le secteur informel constitue à plus de 90 % un marché intérieur, tant en ce qui concerne l'approvisionnement des produits (plus de 90 % des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels) qu'en ce qui concerne la vente des marchandises (seul 5,6 % du chiffre d'affaires est réalisé avec des entreprises formelles). Elle souligne également que le capital des UPI est financé à plus de 90 % par l'épargne individuelle accumulée. Elle met enfin le doigt sur le faible taux déclaratif du secteur informel qu'il s'agisse du numéro du contribuable, du registre de commerce, de la carte professionnelle et/ou du registre des employés affiliés à la CNPS. L'affiliation la plus fréquente correspond au numéro de contribuable et moins de 7 % d'unités informelles y sont inscrites. En termes d'impôts, 23,9 % des UPI urbaines affirment avoir payé l'impôt local, la patente ou l'impôt libérateur, mais ce chiffre s'explique, selon les informations recueillies lors de l'enquête terrain, par le passage systématique d'agents fiscaux sur les marchés des villes afin de récupérer au minimum l'impôt libérateur. Interrogées sur leur volonté de contribuer à l'effort fiscal de la Nation, les UPI sont moins de la moitié à envisager l'enregistrement de leurs

activités et seulement 15,8 % seraient prêtes à payer formellement un impôt à ce sujet. La résistance face à la formalisation est donc un fait réel et difficilement négociable dans l'état actuel des choses³².

S'il fallait résumer brièvement les spécificités du secteur informel camerounais, il conviendrait avant tout de souligner, à l'image des affirmations faites par le GICAM et la CCIMA, qu'il est un élément incontournable de l'économie camerounaise. A la fois pour le rôle de régulation qu'il joue sur le marché du travail (90 % des emplois disponibles) et pour la contribution essentielle qu'il apporte à la création de richesse de la nation (50 % selon des données orales de l'INS). Au regard du sujet de cette étude, qui est d'analyser le rôle que peut jouer la formation professionnelle en tant que facteur de dynamisation du secteur informel, il est essentiel de relever que le Cameroun occupe une position à part. Il est certainement le pays d'Afrique subsaharienne où l'interaction entre un bon niveau de scolarité des actifs informels et une volonté forte de leur part, constatée tout au long de l'enquête terrain, à prendre en main leur propre formation et professionnalisation peut donner des résultats intéressants, pertinents pour le pays et transposables dans d'autres contextes et situations.

4. Les dynamiques de formation et de transformation en cours dans le secteur informel

L'enquête statistique rend peu compte des dynamiques de formation et de qualifications à l'œuvre dans le secteur informel. Interrogés sur les aides souhaitées, les entrepreneurs informels demandent prioritairement un meilleur accès au marché et notamment à de grosses commandes (52,4 %) et un meilleur accès au crédit (41 %) afin de pouvoir faire face aux problèmes de trésorerie et d'approvisionnement en matières premières et d'équipement. En revanche, « les activités traditionnelles des programmes d'appui aux petites et moyennes entreprises (formation technique, formation à l'organisation et à la comptabilité) sont très peu mentionnées par les opérateurs informels »³³.

L'enquête terrain a permis d'aller au-delà de l'approche quantitative et de découvrir parmi les responsables publics chargés des problèmes d'emploi et de formation comme

parmi les responsables associatifs du secteur informel un souci constant d'augmenter le capital de compétences et de qualifications du secteur et, par ce biais, ses capacités de production, de rentabilité et d'emploi.

Les différents acteurs rencontrés avaient en commun la volonté de ne pas laisser les dispositifs institués d'insertion, de production et de formation dans l'état où ils étaient. Ils avaient pour différence d'agir en ordre dispersé sans nécessairement souhaiter ou pouvoir situer leur action dans une stratégie coordonnée d'intervention et de transformation des situations établies. Le foisonnement des initiatives des acteurs en dehors de tout cadrage politique ou stratégique structuré est sans doute une des caractéristiques les plus significatives des dynamiques de transformation du secteur informel actuellement à l'œuvre au Cameroun.

4.1 Un système de formation public en recherche d'efficacité

Créé en décembre 2004, l'actuel ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) se trouve face à une situation contrastée. Il est conscient de disposer, d'un côté, d'un dispositif et de structures de formation limités et peu efficaces et de devoir mettre en œuvre, de l'autre, un ambitieux programme d'action permettant d'apporter des réponses aux problèmes d'emploi et de qualifications des jeunes.

4.1.1 Le dispositif actuel de formation

Le ministère dispose à l'heure actuelle de deux types de structures qui sont placées sous son autorité directe et qui devraient lui permettre de conduire une politique

volontariste de formation professionnelle face aux enjeux de l'emploi des jeunes³⁴ :

- les centres de formation professionnelle (CFP). Ils sont au nombre de six, sont implantés dans le tissu urbain et ont la particularité de souffrir « d'un équipement vétuste, insuffisant et parfois inadapté »³⁵. Les jeunes qui y étaient formés jusqu'à présent recevaient au bout de deux années de formation des attestations puis des certificats de formation. Si, selon le ministère, il s'agit aujourd'hui de former ces jeunes à des métiers actuels, les formateurs des centres ne maîtrisent pas en pratique les référentiels de ces métiers. La coopération initiée avec la CCIMA ainsi qu'avec

l'Observatoire des métiers et de la formation professionnelle (ONEFOP) devrait permettre peu à peu de réduire cette inadéquation entre formation et emploi. Il existe, par ailleurs, à côté des centres publics, environ 200 centres privés de formation. L'ensemble du dispositif qui intervient en formation initiale et quelque peu en formation continue a formé en 2005 environ 2 000 personnes ;

- les sections artisanales et rurales et les sections ménagères (SAR/SM). Elles sont au nombre de 180. Créées en 1955, elles avaient pour mission initiale de former aux métiers de l'artisanat et du ménage afin de freiner l'exode rural. Depuis, des SAR ont été implantées dans les grandes agglomérations. Selon le ministère, il n'est plus délivré d'attestation de formation dans les sections depuis plus de quinze ans et l'ensemble des moyens mis à leur disposition relève de l'indigence. Les SAR/SM forment annuellement environ 13 000 jeunes.

Les Etats généraux de l'Emploi et de la Formation professionnelle, organisés par le MINEFOP en novembre 2005 à Yaoundé, ont fortement souligné le rôle joué par le secteur informel en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Ils ont affirmé que c'était le secteur rural qui était le plus porteur d'emplois à créer et que c'était globalement le secteur informel, et plus particulièrement l'auto-emploi, qui présentait les perspectives les plus raisonnables d'insertion dans l'emploi pour les sortants du système éducatif, y compris pour ceux qui avaient suivi un cursus d'enseignement technique ou de formation professionnelle. Ils ont enfin défini les besoins de réforme du ministère en affirmant l'importance de la mise à jour des formations professionnelles au regard des besoins en compétences requis par les différents secteurs d'emploi proposés aux jeunes. A la suite d'une réunion récente du Cabinet du Premier ministre portant sur la politique gouvernementale d'emploi des jeunes (30 mars 2006), il a été demandé au MINEFOP « de mener une réflexion concertée avec toutes les administrations concernées afin d'améliorer la qualité de l'offre de formation, notamment dans les SAR/SM dont il convient de densifier le réseau et de diversifier les programmes »³⁶.

4.1.2 Les actions de réforme en cours

La rencontre avec les différents responsables du MINEFOP

a permis de constater que le ministère avait déjà lancé deux chantiers significatifs de réforme : celui sur la mise en place d'une véritable formation en alternance et celui sur un projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI).

4.1.2.1 La formation en alternance

Le document cadre déjà cité fait le constat que l'apprentissage actuel au Cameroun s'organise à travers la formation sur le tas mise en œuvre par le secteur informel. Très proches du compagnonnage, « ces pratiques, qui ne font pas l'objet de régulations institutionnelles, renvoient à un placement par les familles dans une perspective d'acquisition des savoir-faire élémentaires en vue de l'exercice d'un métier - d'une activité - permettant de percevoir le plus rapidement possible une rémunération complémentaire aux ressources du groupe familial ». Il souligne que, face à cet apprentissage de type traditionnel, un certain nombre de groupements professionnels (dont le GICAM) et d'ONG (dont des organisations religieuses fortement développées au Cameroun) sont en train de développer des dispositifs d'acquisition de compétences adaptés aux besoins des systèmes de production. Parallèlement à cela, l'Etat, qui ne met pas en œuvre une véritable pratique d'alternance, devrait mettre celle-ci au centre de son dispositif d'intervention au plan national. La rencontre avec les principaux responsables du ministère a montré que celui-ci était en train d'élaborer une stratégie de développement d'un partenariat étroit avec les entreprises (par l'intermédiaire des organisations d'employeurs dont le GICAM et la CCIMA) en vue de créer les conditions possibles de mise en place d'un apprentissage de type dual. Le lancement de cet apprentissage, qui suppose l'alternance entre mise en situation de travail et formation en centre, nécessite la réécriture de la loi de 1965 qui fixe les conditions de réalisation de la formation professionnelle en centre.

4.1.2.2 Le projet PIAASI

Partant de l'idée que « la vivacité et la compétitivité de l'économie camerounaise dépendent largement du marché caché de l'emploi »³⁷ que représente le secteur non structuré ou le secteur informel, le MINEFOP a démarré en 2005 le programme PIAASI, décidé dès 2003 par le

Gouvernement. Financé sur des crédits PPTE (200 millions de FCFA au total soit environ 305 000 euros), 40 millions de FCFA en 2005 soit près de 61 500 euros), le projet s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- mise en place d'un comité de proximité dont la mission est d'entrer en contact avec les différentes organisations représentatives des acteurs du secteur informel. Après plusieurs séances de travail, ce comité a décidé de reconnaître comme interlocuteur l'association nationale des sauveteurs³⁸ du Cameroun (ANESCAM). Des réunions organisées à Yaoundé et à Douala ont permis de regrouper plus de 300 vendeurs dans une première phase ;
- réalisation d'un fichier des sauveteurs du Cameroun. Les différentes réunions ont permis d'identifier et de répertorier environ 800 jeunes promoteurs du secteur informel;
- sélection de projets de formation et soutien financier aux promoteurs. La formation, qui passe par « des séminaires des points focaux », porte sur les outils de gestion et d'information les plus élémentaires qui doivent aider les jeunes promoteurs à mener à bien et à rentabiliser leurs activités. En 2005, 132 jeunes ont bénéficié de soutiens financiers à hauteur de montants oscillant entre 100 000 FCFA et 500 000 FCFA (soit respectivement environ 150 et 760 euros).

Un séminaire d'imprégnation à la gestion financière des projets est envisagé en 2006, à titre préalable et à l'intention des acteurs pressentis pour recevoir des soutiens financiers. Est également envisagée la mise en réseaux des points focaux afin de permettre à ces derniers d'exercer la responsabilité du suivi et du contrôle de l'utilisation des fonds financiers accordés aux promoteurs de projets.

Le relevé de ces deux actions de réforme en cours de réalisation du MINEFOP soulève deux interrogations quant à leur efficacité future. Il semble difficile de mettre en œuvre une formation en alternance adaptée aux besoins du marché du travail camerounais sans impliquer comme futurs partenaires du dispositif les promoteurs les plus dynamiques des UPI du secteur informel, ce qui suppose de toute évidence la formation de ces promoteurs afin qu'ils structurent explicitement leurs modes de transmission du métier. Il semble également étonnant que le MINEFOP intervienne au niveau du projet PIAASI sans se poser la question de la coordination de son action avec celles entreprises par beaucoup d'ONG et de structures associatives dans le domaine de la formation à la gestion et au développement des différentes catégories d'entrepreneurs du secteur informel. Il apparaît donc que le ministère intervient comme un prestataire parmi d'autres, au lieu de se poser la question de la mise en cohérence, de la dynamisation et de l'appui des différentes actions de formation en cours.

4.2 Des projets multiples d'actions de formation ciblées sur le secteur informel

L'enquête terrain a permis de rencontrer et de recenser les interventions publiques et privées les plus significatives dans le domaine de la formation et de la qualification des actifs du secteur informel. Trois des interventions identifiées portent sur la formation en monde rural. Trois autres sont centrées sur les mêmes objectifs que l'action du MINEFOP : la structuration de l'apprentissage selon les règles de l'alternance. Plusieurs interventions enfin, mises en œuvre avec l'aide des bailleurs internationaux, sont à la fois ciblées sur le renforcement des capacités des responsables des UPI en matière de gestion et de développement de leur activité, et sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

4.2.1 Les actions de soutien des emplois ruraux

Elles concernent d'un côté la mise en place du programme d'appui au développement des emplois ruraux (PADER), promu par le FNE, et de l'autre la réalisation du projet « Emploi en milieu rural » conçu par la FUGICPROCA (voir paragraphe 2.4.2.), soutenu par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et financé par le PNUD au titre du sous-programme de réduction de la pauvreté à la base (UNOPS).

Le programme d'appui au développement des emplois ruraux (PADER)

Lancé en mai 1993, le PADER a pour objectif principal la promotion de l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté. Prenant comme cibles les groupes organisés et les jeunes sans activités ou sous-employés de l'espace rural et péri-urbain, il se propose d'aider les bénéficiaires à améliorer leur niveau de vie et à s'organiser en groupement reconnu, en identifiant et en sélectionnant un programme et un terrain d'activité adaptés aux habitudes des populations concernées, aux besoins du marché et aux orientations stratégiques de développement. Les potentiels bénéficiaires doivent manifester une réelle volonté de travailler la terre, bénéficier d'un droit de propriété prouvé sur un terrain pour deux ans et réaliser un apport personnel sous forme de préparation du terrain. Si ces conditions sont réunies, les personnes intéressées reçoivent une formation technique dans la branche d'activité concernée et une formation en gestion des affaires. Le Fonds national pour l'emploi finance le coût du projet à raison de 80 % des besoins du paysan pour un taux de 8 %, ce dernier prenant en charge autant les travaux de préparation que d'entretien et de récolte.

Les résultats positifs du PADER ont été multiples. Le programme a ainsi permis :

- la relance de la culture du riz dans certaines régions ;
- la création et le renforcement des organisations de paysans (groupement d'initiative commune ou GIC et groupement d'intérêt économique ou GIE) ;
- le lancement d'un programme « Haricot sec », qui a nécessité un investissement de 27 millions de FCFA pour un chiffre d'affaires de 190 millions de FCFA (soit respectivement environ 41 000 et 289 000 euros) ;
- la formation, selon des chiffres de 2003, de 8 286 femmes rurales, l'amélioration de leurs méthodes de production rurale et l'obtention des financements demandés ;
- le financement de 8 714 unités de production pour un coût moyen par unité de 112 458 FCFA (soit environ 171 euros) et un montant de financement par personne de 195 958 FCFA (soit près de 300 euros). A ce jour, le PADER aurait généré 16 634 unités de production.

Les évaluations faites de l'exécution du projet attirent l'attention à la fois sur le besoin de bien identifier les

interlocuteurs représentatifs avant le lancement de chaque programme (besoin de responsabilisation) et sur la nécessité de confier à un seul et même prestataire les actions de formation, de suivi et d'accompagnement. Il s'agit de mettre ensemble partenaires locaux et experts capables d'inscrire la formation dans une gestion globale de projet.

Le projet PARI (professionnalisation agricole et renforcement institutionnel)

Lancé et piloté par le ministère de l'Agriculture (MINAGRI), le projet PARI a pour finalité de contribuer à l'accroissement et à la sécurisation des revenus en milieu rural. Pour assurer ce revenu, le projet a mis au centre de son action le développement de l'organisation professionnelle agricole. Il intervient selon deux composantes : créer un cadre institutionnel opérationnel aux niveaux provincial et national (composante 1) et assurer la mise en place des capacités humaines (composante 2).

Dans le cadre de la composante 2, le projet réalise deux types d'interventions :

- les actions ponctuelles de formation ou d'échange (15 à 20 participants). Les coordinateurs du projet centralisent les besoins en formation des organisations de producteurs et identifient parmi les producteurs d'une région donnée ceux qui ont trouvé des solutions aux besoins formulés. Le projet organise alors une rencontre d'échange entre les producteurs demandeurs de formation et les producteurs susceptibles de pouvoir répondre à la demande formulée. La rencontre, qui donne lieu à des déplacements sur les lieux de ceux qui transfèrent leur savoir faire, est préparée, les deux groupes étant préalablement briefés afin que la rencontre soit la plus utile possible (pédagogie d'échange). Après la rencontre, les participants demandeurs de formation sont invités à tirer des conclusions de l'échange et, par exemple, à changer de méthode de production. Un plan d'action est alors élaboré par eux. Il convient de souligner que la formation/échange n'est pas simplement une transmission verticale de solutions. Elle est enrichissante pour tous les participants. En effet, le questionnement sur les raisons de telle ou telle pratique permet à chacun de réfléchir sur ses propres manières de faire et de les améliorer ;
- des formations spécifiques nécessaires à

l'accompagnement d'un projet (par exemple des formations à la gestion). Là aussi une préparation préalable est organisée afin d'identifier les problèmes à aborder et les personnes concernées par ces problèmes. Les formations sont contractualisées avec des ONG, auxquelles le projet remet un cahier des charges précis. Une évaluation a lieu suite à la formation. Elle s'interroge sur ce que les ONG ont transmis en termes de compétences et sur les transformations que la formation a suscité. Les résultats ne sont pas forcément immédiats : parfois, ils ne se font remarquer qu'une fois le projet fini et les individus laissés à eux-mêmes. Néanmoins, ces résultats ne sont effectifs que si la formation donne lieu à un suivi par le formateur, sans lequel environ 60 % des actions de formation n'ont aucun effet.

Bien que les échanges et formations accueillent des individus de toutes les provinces, les bénéficiaires d'une action de formation sont la plupart du temps originaires de la même région. En effet, le partage d'une même langue et des mêmes références et expériences facilite les échanges. La formation se déroule dans les villages, ce qui permet un effet de transmission du contenu de la formation, par l'information et la discussion, vers tous les habitants de la localité.

Il est nécessaire d'appartenir à un groupement pour bénéficier de l'appui du PARI : en effet, le groupement cautionne et porte la demande de l'individu sous la forme d'un « projet individuel d'intérêt collectif ». Il est exigé que les groupements organisent un conseil interne afin d'étudier les modalités de valorisation et de réalisation du projet de la personne qui a suivi la formation. Il s'agit ainsi de s'assurer que la formation profite au formé, tout en promouvant l'organisation professionnelle agricole. A l'heure actuelle, seulement 30 % des producteurs appartiennent à des réseaux (mis à part les réseaux traditionnels du type « tontine »).

Le projet PARI souhaiterait créer un centre de professionnalisation polyvalent dans le Nord, avec une section documentation accessible par Internet et qui servirait de lieu de rencontre entre l'offre et la demande de formation.

Financé par le ministère avec le soutien d'une subvention de l'AFD, le projet cible 1 000 personnes directement, et 25 000 à 30 000 personnes indirectement. Il s'agit du troisième programme de ce genre : le premier s'étant déroulé de 1995 à 1998 et le deuxième de 1999 à 2001. Le troisième programme a débuté en 2005 et s'achèvera en 2007. Un autre programme est éventuellement prévu dans le cadre du C2D.

Le projet « Emploi en milieu rural » (initié par la FUGICPROCA)

Le projet, reconnu par le ministère de l'Agriculture, commence par une analyse des besoins : il s'agit d'identifier ce qui manque aux agriculteurs (l'utilisation des engrais, le manque de maîtrise de certaines techniques, etc.), pour améliorer à la fois leur production et leur niveau de vie. A partir de cette analyse, le projet propose une formation de trois jours qui se déroule selon le modèle suivant :

- premier jour : élevage des bêtes, volailles...
- deuxième jour : tenue d'un journal de caisse, rôle du conseil de gestion...
- troisième jour : arbres fruitiers, autres cultures...

Chaque formation donne lieu à un suivi assuré par un technicien. Un ingénieur agronome encadre l'ensemble des activités de l'organisation.

Les résultats constatés du projet sont l'accroissement de la production agricole et la fixation des jeunes dans l'espace rural, qui restent sur place et créent leur propre champ.

Bien que le projet et la FUGICPROCA soient largement connus et reconnus, la fédération doit malgré tout faire face à des problèmes financiers. En effet, bien que soutenu par la coopération internationale (par le PNUD, mais aussi par les Etats-Unis et le Canada), ce projet rencontre de nombreuses difficultés financières.

4.2.2 Les projets ou actions de structuration de l'apprentissage traditionnel

Ils sont mis en œuvre, de manière non coordonnée, par le Fonds national pour l'emploi, la Banque africaine de développement (BAD) et le GIPA.

La formation en entreprise selon le Fonds national pour l'emploi

Les données recueillies permettent d'identifier deux actions faisant appel à la formation en entreprise :

- la formation pour l'adaptation des chercheurs d'emploi : il s'agit d'un programme de formation permettant à 1 000 jeunes par an de bénéficier, au moyen de l'apprentissage, des compétences acquises dans un réseau de petites entreprises. Selon le FNE, les chefs d'entreprises forment réellement les apprentis. Selon le GIPA, les jeunes sélectionnés sont envoyés dans des entreprises sans réelle formation en situation de travail ;
- le Programme emploi diplôme ou PED : il concerne les jeunes diplômés sans expérience professionnelle. Les jeunes sont placés en entreprise afin d'acquérir une qualification pratique et, si possible, de pouvoir être embauchés. Ils reçoivent une rémunération qui est payée pour moitié par l'entreprise et pour moitié par le FNE. Selon ce dernier, 60 à 70 % des jeunes placés en situation professionnelle sont embauchés par l'entreprise qui les accueille.

Le FNE développe également un projet de soutien à l'auto-emploi et à la micro-entreprise. Basé sur les mêmes principes que le projet PADER, ce programme, qui s'appuie sur un fichier de 100 idées de projets d'emplois indépendants, intervient à de multiples niveaux : il évalue la capacité des jeunes à créer une entreprise, les assiste dans le montage des projets, les finance à 80 %, leur donne une formation à la gestion et les accompagne durant le lancement des activités. Dans le cadre du financement de l'auto-emploi, le FNE a défini un programme de financement de 7 milliards de FCFA (soit environ 10 millions d'euros), dont 1 milliard (soit 1,5 millions d'euros) a été débloqué par la présidence de la République. Son souhait serait de trouver une ligne de crédit à long terme, concessionnel et probablement « *revolving* ».

Conscient qu'une véritable formation en alternance ne peut se développer sans une connaissance précise des métiers auxquels celle-ci doit mener, le FNE a mis en chantier, en lien avec l'ANPE et l'AFPA françaises et dans le cadre de la production souhaitée d'un répertoire d'emplois, d'activités

et de compétences (REAC), la production de référentiels communs de formation s'appuyant sur l'identification des pratiques types professionnelles.

La structuration de l'apprentissage traditionnel par les membres du GIPA

Créé en 1999 à Yaoundé sur l'initiative de neuf chefs d'entreprise représentant divers corps de métiers artisanaux, le groupement a le souci de renforcer les capacités techniques et managériales des chefs d'entreprise artisanaux ainsi que la structuration et la normalisation de la formation des apprentis. Le GIPA regroupe aujourd'hui près de 100 entreprises artisanales à Yaoundé, employant en moyenne trois ouvriers et deux apprentis, répartis dans onze corps de métiers (menuiserie, confection, coiffure, vannerie, sérigraphie, teinture, poterie, décoration intérieure, électrotechnique, bâtiment et sculpture).

Les chefs d'entreprises rencontrés au cours de l'enquête terrain réalisent des expériences de formation différentes en fonction des métiers, les uns prenant en apprentissage des jeunes déscolarisés et les formant selon une méthodologie proche de l'alphabétisation fonctionnelle, les autres embauchant des apprentis diplômés et les menant jusqu'à un degré de maîtrise et quelquefois d'expertise dans le domaine de la professionnalisation. De manière globale, le groupement essaie d'arriver à une harmonisation des interventions qui peut se résumer comme suit :

- organisation d'un examen commun de sortie et remise d'une attestation commune ;
- décision d'organiser l'examen final dans un même lieu et selon des modalités communes de fabrication d'un objet évalué ensuite dans le cadre d'un jury ;
- proposition d'épreuves de sortie après évaluation par un comité de coordination ;
- réalisation d'une modalité de suivi des apprentis aboutissant à des évaluations successives de leur capacité de progression ;
- passage d'une évaluation individuelle à une évaluation globale des améliorations à apporter à la formation ;
- ajout à la formation technique d'une formation à la

gestion réalisée par le maître artisan lui-même ;

- mise en place de modalités de positionnement des jeunes dépendant de leur niveau d'entrée et d'atteinte d'objectifs précis ;
- variation de la durée de la formation en fonction des niveaux d'entrée mais aussi de l'évaluation régulière de leurs capacités professionnelles ;
- réalisation d'un certificat commun de fin de formation en partenariat avec le ministère de tutelle.

Les diplômes obtenus en fin d'apprentissage (environ 10 % des apprentis rentrant en formation arrivent à ce stade) sont remis en présence du MINEFOP.

Le budget du GIPA provient en grand partie de la cotisation de ses membres (12 000 FCFA par an soit 18 euros). Le DED (Deutscher Entwicklungsdienst ou service allemand de développement) finance 10 % du budget annuel et 20 % de ce budget proviennent des contributions d'autres partenaires externes. Les maîtres artisans soutiennent sur leurs propres fonds les coûts de la formation des apprentis.

Il ne fait pas de doute que l'expérience du GIPA dans le domaine de la formation des apprentis est une des initiatives les plus significatives de la structuration possible de l'apprentissage traditionnel en ce qui concerne l'implication active des maîtres artisans en tant que formateurs/tuteurs de leurs apprentis, et la mise en œuvre d'une ingénierie de formation adaptée aux niveaux de scolarisation et aux rythmes d'apprentissage des jeunes en formation. Elle mériterait, à titre de bonne pratique, une attention prioritaire des pouvoirs publics dans leur tentative d'instaurer au Cameroun une formation en alternance de type dual.

Le Projet d'appui à la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (PARETFOP)

Initié par la BAD, le projet part du constat qu'il existe une inadéquation forte entre formation et emploi au Cameroun, et qu'il convient de mettre en place une action de développement des ressources humaines susceptible d'aboutir à un système de formation plus adapté et, par ce biais, à une meilleure insertion sur le marché du travail.

Le projet a choisi comme terrain d'intervention le segment de l'enseignement secondaire et des lycées techniques, qui dépendent du ministère de l'Enseignement secondaire. Il a dans ce cadre fait une évaluation très précise de la situation établie : des programmes de formation désuets, inadaptés et non mis à jour depuis vingt ans, un faible niveau de formation pratique des enseignements, une absence d'expérience pratique en milieu de travail des enseignants, une absence de pilotage, de gestion et de planification de l'enseignement technique et professionnel, et un très faible taux d'insertion professionnelle.

Partant de ces constats, le projet, qui a débuté en 2005 pour une durée de cinq ans, a choisi d'intervenir dans onze lycées techniques et de développer dans chacun d'entre eux les activités suivantes :

- l'appui à l'organisation de la formation en alternance dans les établissements choisis : ils seront pour cela réhabilités et dotés en équipements et infrastructures adaptés ;
- la formation et le recyclage du personnel enseignant et du personnel d'encadrement ;
- le renforcement des compétences technologiques et managériales des maîtres artisans intervenants afin d'accroître leur productivité et de les préparer à accueillir les élèves pour des stages pratiques ;
- l'appui à la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes.

L'ensemble du projet fait appel au développement de mini-incubateurs dans les établissements de référence. De fait, ce concept désigne l'installation dans les établissements d'ateliers de formation pourvus de moyens techniques et humains de formation, destinés à accueillir et à accompagner des porteurs de projets de création de micro-entreprises pour une durée de cinq ans. Ces ateliers ont pour but d'offrir à ces porteurs de projet un appui en matière de formation, de conseil, de logistique et de financement, et de les héberger jusqu'à ce qu'ils soient capables de s'autogérer. Ils ont en même temps pour finalité de servir de lieu de transition de l'école vers la vie active, en offrant des lieux de stages pour les jeunes et les adultes en formation.

Les mini-incubateurs se développeront dans sept niches d'activité et d'emploi : l'agriculture, l'élevage et la pêche, les métiers du bois, le tourisme et l'hôtellerie, la construction et l'entretien des bâtiments, les métiers de l'habillement, la mécanique d'entretien et les métiers de la métallurgie.

Le projet mettra en œuvre une pédagogie d'alternance, qui est en cours de définition et qui pourra comporter jusqu'à 50 % de mise en situation professionnelle des jeunes et 50 % de formation théorique (contre 70 % de mise en situation professionnelle et 30 % de théorie pour les maîtres artisans). Une assistance technique externe est prévue pour permettre de finaliser le développement des programmes de formation et la pédagogie de l'alternance. Le choix des publics cibles a été fait avec les bailleurs de fonds et comporte selon les indications du cadre logique 1 000 maîtres artisans et 1 500 jeunes formés par an.

Le coût total du projet est de 17 millions de dollars, répartis comme suit : 14 millions de prêts du Fonds africain de développement (FAD), 2 millions de financement du gouvernement camerounais et 1 million de dons du FAD.

Il ne fait pas de doute que le concept de mini-incubateur sera à suivre de près pour évaluer la capacité d'un établissement de référence à s'adapter à son milieu économique environnant et à créer des relations interactives entre le centre de formation et l'entreprise, cette interaction étant le seul garant d'une alternance véritable et efficace en termes de professionnalisation et d'insertion dans l'emploi.

Le projet de formation en alternance de la CCIMA

La Chambre de commerce, d'industrie et des mines a reçu, par le décret n° 2001/380 du 27 novembre 2001, la mission d'encadrer et d'accompagner le secteur de l'artisanat et est devenue ainsi la Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA). Elle a, à ce titre, élaboré un Livre blanc intitulé « Projet politique de la CCIMA pour l'artisanat du Cameroun 2005-2010 », en cours de validation, dans lequel elle propose de promouvoir l'apprentissage. S'appuyant sur les expériences du GIPA, qui occupe le poste de vice présidence de la section de l'artisanat, et sur des concertations directes avec le MINEFOP, cette promotion passe, selon la Chambre, par la

réalisation de quatre types d'actions :

- la définition d'un cadre légal et administratif ;
- la conception et la mise en place d'une stratégie pédagogique appropriée aux formations par alternance ;
- la formation des moyens humains qui seront chargés de l'organisation, de la gestion, de l'animation, de l'évaluation et du contrôle des actions de formation ;
- la création ou l'aménagement de centres de formation-entreprise de type CFA (centre de formation pour apprentis français).

La Chambre souhaite, à l'image du projet PARETFOP, que les contenus de formation de ces centres soient adaptés aux contraintes locales, c'est-à-dire aux métiers et activités exercés par les artisans du territoire où les CFA seront implantés.

Si la promotion de l'apprentissage voulue par la CCIMA reste encore à l'état de projet, elle exprime à la fois une volonté et une nécessité reconnues par tous les acteurs publics et privés rencontrés au cours de l'enquête terrain : celles de structurer peu à peu l'apprentissage traditionnel au moyen d'une alternance adaptée aux entreprises et aux acteurs du secteur informel. Il en ressort que le développement progressif de cette nouvelle forme d'apprentissage présuppose la formation continue des maîtres artisans et, plus largement, la définition d'un statut juridique de l'artisan, ce qui fait également partie des projets de la CCIMA.

4.2.3 Les projets associatifs de formation et d'insertion

Ils ont pour particularité soit d'avoir été lancés soit d'être soutenus avec l'aide de la coopération internationale. Ils se divisent en deux grands types de projet : ceux qui mettent en œuvre une formation de type coaching dans le but d'insérer socialement et professionnellement les enfants et les jeunes et ceux qui forment à la gestion et à l'entrepreneuriat en vue d'aider les responsables d'UPI à mieux structurer et développer leurs activités.

4.2.3.1 Les projets d'insertion des enfants et des jeunes

L'enquête terrain a permis d'identifier trois actions significatives :

L'association nationale des enfants des rues (ANER)

L'ANER est une ONG qui a été créée en 1994 par les enfants de la rue. Elle a pour objectifs :

- d'identifier les enfants de la rue livrés à eux-mêmes ;
- de réaliser des actions de mobilisation des enfants dans le but de réduire le vagabondage, de les former et de les occuper ;
- d'aider ces enfants à s'insérer en faisant la médiation entre les familles et les services sociaux ;
- de lutter contre le vol, l'inactivité et le SIDA.

Dans le domaine de la formation, l'association agit de la manière suivante : elle aborde les enfants et essaie d'identifier leurs désirs, compétences et capacités, puis, partant de leurs centres d'intérêt, elle essaie de les former à la réalisation d'activités simples (déplacer les voitures, les laver, nettoyer les vitrines...). Elle a ainsi organisé des sections de laverie auto, des ateliers pour formation en coiffure masculine et féminine, des activités de porteurs de sac au niveau du marché...

L'ANER part également des capacités d'intervention d'adultes bénévoles pour former les enfants dans des activités telles que le bâtiment ou l'assainissement du marché. Lorsque cela est possible, elle aide les activités lancées à devenir autonomes (exemple du lavage ambulancier des voitures). L'association a actuellement le projet de créer un centre d'activités développant la formation artisanale, mais permettant également de créer un orchestre et d'organiser des conférences. Elle aimerait sortir de la situation d'abandon dans laquelle elle se trouve actuellement pour arriver à se hisser à un niveau de visibilité qui lui donnerait un moyen d'action et d'impact fort.

Initialement, l'association avait été soutenue par l'Union européenne et la coopération française. Elle se trouve aujourd'hui sans soutien financier et politique de la part de la municipalité de Douala.

L'association jeunesse verte du Cameroun (AJVC)

L'AJVC a été fondée en 2000 afin que les voix des jeunes soient entendues au sein du système politique, économique et social camerounais. Elle a également pour rôle de

mobiliser les jeunes au plan international, en vue de les aider à participer aux discussions d'intérêt général concernant leur insertion et rôle dans la société.

La rencontre avec l'équipe d'animation et sa présidente, qui est en même temps porte parole de la jeunesse africaine, a permis de prendre conscience du fait que les sociétés dominées par l'économie informelle étaient en réalité, de par leur incapacité à intégrer les jeunes dans des emplois décents et adaptés à leurs niveaux de formation et de qualification, des sociétés d'exclusion des jeunes.

La présentation, par les membres de l'équipe d'animation, de leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle a montré que les activités de formation qu'ils avaient mises en place étaient la plupart du temps liées à des recherches d'activités alternatives et expérimentales face à un marché du travail fermé aux jeunes qualifiés.

La rencontre a fait surgir le problème spécifique de l'insertion des diplômés, qui est un défi réel dans la mesure où il s'agit de la déperdition de l'énergie et des compétences d'une jeunesse plutôt bien formée. Le groupe de jeunes a également souhaité que l'étude AFD comporte, par rapport au rôle de la formation comme facteur de dynamisation du secteur informel, les suggestions suivantes :

- soutenir la création d'un centre de ressource pour les jeunes entrepreneurs,
- mettre en avant la valorisation de l'expérience,
- avancer l'idée que la société civile doit bénéficier du soutien de l'Etat,
- associer la valorisation du secteur informel à la nécessité de donner une chance d'insertion professionnelle et citoyenne à la jeunesse,
- soutenir les porteurs de projet (par la formation mais également par l'appui à l'accès aux moyens de financement),
- plaider en faveur d'une approche fiscale incitative pour le lancement d'activités,
- donner des moyens à la création d'activités par l'auto-emploi,
- souligner la participation des jeunes et de la société civile à la gestion des fonds,
- favoriser la formation des jeunes filles,

- ne pas oublier les jeunes déscolarisés,
- orienter une partie des fonds PPTTE vers le soutien de l'insertion des jeunes dans l'emploi.

L'association a été soutenue au moment de son lancement par la GTZ puis par l'UNESCO. Elle cherche actuellement des soutiens à la fois politique et financier pour créer le Conseil national de la jeunesse du Cameroun.

Le projet jeunesse et vie associative pour l'insertion sociale (JEVAIS)

Engagé à Yaoundé et à Douala depuis octobre 2003, le projet franco-camerounais JEVAIS est réalisé en étroite coopération entre la coopération française et le ministère de la Jeunesse et comporte deux grands axes d'intervention : l'insertion des jeunes à travers la vie associative (sportive, culturelle, environnement, santé...) et le soutien à des activités génératrices de revenu (AGR).

Le projet mobilise 1 000 à 1 200 jeunes dans les activités associatives et une trentaine de jeunes dans le cadre du volet « soutien aux AGR ».

Dans le domaine des AGR, le projet appuie des jeunes organisés en associations dans des projets qu'ils ont conçus eux-mêmes selon une double démarche :

- dans une première phase, les jeunes montent leur propre projet sans bénéficier de formation, et mettent en place un cadre logique présentant les objectifs, la mise en œuvre et les ressources nécessaires pour la réussite de leur action. Sur les 30 à 40 demandes faites, une douzaine a été retenue pour financement ;
- durant la deuxième phase, ceux dont les projets ont été rejetés sont formés au montage de projet et ceux qui ont vu leur projet accepté sont initiés, entre autres, à la gestion, à la comptabilité et au marketing (en coopération avec l'Institut européen de coopération et de développement ou IECD).

L'idée de JEVAIS est de ne pas proposer de formation d'emblée mais de laisser les jeunes mobiliser leurs capacités, la formation venant répondre à des difficultés qu'ils auraient rencontrées au cours de la première phase. La formation donne lieu à un suivi : le formateur vient sur

le terrain discuter des difficultés pratiques avec les jeunes. Une réflexion est actuellement en cours pour voir si les jeunes ont des besoins de formations techniques, qui pourraient être réalisées par des professionnels en activité (par exemple par des artisans).

Les AGR ont été regroupées en micro-activités et en ateliers d'insertion. Ont ainsi été lancées les activités suivantes : fumage de poisson et de poulet, assainissement, location de chaises, dépôt de bois, sérigraphie, vente d'huile, commercialisation de carton de deuxième choix, atelier d'informatique, coiffure, élevage de porcs, sculpture sur bois, cafétéria, froid et climatisation, vente de sciures de bois, couture, fabrication de savon...

Les jeunes restent entre un et deux ans dans les ateliers d'insertion. Ils en sortent quand l'activité lancée est validée par les associations dont ils sont membres. En termes de financement, les associations mettent une mise et deviennent ainsi « actionnaires ». Elles participent notamment au conseil de gestion du projet qui se réunit chaque mois. Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : salariés 60 %, fonds de réserve 10 %, caisse des associations porteuses du projet 10 %, pôle du projet 10 %.

Les problèmes rencontrés par JEVAIS peuvent se résumer comme suit :

- il existe un manque de réalisme de la part des jeunes : les responsables de l'action constatent que de nombreux projets de jeunes reposent sur des idées intéressantes mais dont les études de marché ne sont pas faites et dont les critères de faisabilité ne sont pas pris en compte ;
- certains projets qui fonctionnent sont de fait appropriés par les jeunes qui oublient de redistribuer les bénéfices. La raison en est notamment le manque de capacités de JEVAIS à suivre les activités lancées ;
- l'approche de JEVAIS est davantage celle d'une démarche pédagogique et sociale que celle d'un réel appui au lancement d'activités économiques. Si le fait d'allouer les financements en plusieurs tranches se justifie pleinement, vu qu'il s'agit de s'assurer que les jeunes ont la capacité à faire tourner leurs activités, les montants alloués

semblent insuffisants pour donner une taille critique à ces activités et à assurer leur viabilité.

4.2.3.2 Les projets de formation des entrepreneurs d'UPI

L'enquête terrain a permis d'identifier toute une série d'actions de formation à destination de l'artisanat et des promoteurs de micro et petites entreprises. L'ensemble de ces actions ont pour caractéristiques communes d'être appuyé par la coopération internationale et de faire appel à un prestataire largement reconnu dans le monde du secteur informel : l'IECD.

Les rencontres organisées à Yaoundé et à Douala avec des prestataires et des bénéficiaires de formation ont mis en évidence trois actions appuyées au niveau international.

Le programme « promotion des initiatives locales » (PIL)

C'est un programme de microcrédit et de conseil soutenu par le DED et destiné à financer les microprojets productifs et rentables de la ville de Douala. Deux visites de promoteurs bénéficiaires du crédit (fabrication de jus de fruit et de sirops naturels et lancement d'une activité de pâtisserie) ont montré la fécondité du programme qui fonctionne selon la procédure du prêt remboursable et renouvelable en fonction de l'évolution du projet. La formation réalisée par l'IECD accompagne le prêt : elle initie les porteurs de projet à la gestion administrative et comptable et donne lieu à un suivi sur place qui accompagne le promoteur et l'aide à mettre en œuvre les outils de gestion.

Le programme « Projet d'appui aux artisans du secteur non structuré de la ville de Yaoundé » (PAASSY)

Il s'agit d'un projet de la coopération italienne (COOPI) initié en 2001 et lancé en 2005. Il prévoit trois grands résultats : la création d'un système d'analyse du secteur artisanal informel, la structuration d'un réseau regroupant les associations et les organisations opérant dans le secteur, et la création d'un centre de documentation sur l'artisanat au siège du CEPAD (Centre d'éducation populaire d'animation et de développement). Il compte réaliser le perfectionnement technique de 450 artisans dans les

métiers du bois, de la couture, des métaux, du bâtiment, etc. et la formation de 300 artisans à la gestion de production et financière d'une entreprise. La formation, qui est semblable à celle réalisée par le PIL à Douala, est également mise en œuvre par l'IECD. La COOPI travaille également en partenariat avec le ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA), le GIPA et l'université de Yaoundé dans le cadre d'une étude préliminaire sur l'artisanat du secteur non structuré.

Le programme « Métiers-Cameroun »

Lancé en 2003 et financé par la coopération française, le programme a été préparé par l'expérience mise en œuvre dès 1995 par l'IECD autour du soutien à la très petite entreprise et aux activités génératrices de revenus. Ciblée sur la compréhension et l'utilisation par les petits entrepreneurs d'outils de gestion adaptés à leurs besoins, l'offre pédagogique de l'IECD vise les artisans et responsables d'UPI qui répondent aux conditions suivantes : être en activité professionnelle, être en position de gestion de cette activité, savoir lire, écrire, compter et témoigner de l'intérêt pour la formation. Aucun pré-requis en termes de niveau scolaire n'est exigé.

Les formations se font par groupes de 20 personnes tous les deux mois. L'IECD forme ainsi annuellement près de 300 petits entrepreneurs. Le cycle de formation se présente de la manière suivante :

- le volet théorique : les notions de base de la gestion sont enseignées sous forme de dix modules de deux heures, dispensés trois fois par semaine (cours du soir) pendant six semaines ;
- le volet pratique : il se compose de cinq séances d'application de deux heures chacune, afin d'asseoir les connaissances acquises au cours des modules théoriques. Les séances peuvent prendre la forme de jeu de rôle, d'exposés, de quizz...

Un dispositif d'accompagnement de cette formation a été récemment mis en place. Il comporte les étapes suivantes :

- six visites de suivi sur les lieux de travail : elles ont lieu

dès la troisième semaine de formation. Une fois le module de formation sur le journal de caisse réalisé, les formateurs rendent visite aux séminaristes sur les lieux de travail, afin d'accompagner de manière individualisée la transposition des acquis de la formation au niveau de l'entreprise ;

- trois visites d'accompagnement : elles ont lieu au bout des trois mois, six mois et un an suivant la fin de la formation (bien qu'il soit envisagé de les situer à un, trois et six mois en vue d'assurer un meilleur suivi) et visent à soutenir l'entrepreneur et à mesurer l'impact de la formation.

Les modules pratiques sont animés par les responsables de formation. Les cours théoriques peuvent faire intervenir des formateurs vacataires connaissant parfaitement la situation de la très petite entreprise camerounaise (anciens séminaristes, inspecteurs des impôts, etc.) et choisis pour leurs compétences pédagogiques.

Les résultats de la formation sont éloquentes : 90 % des formés tiennent un journal de caisse en fin de formation (10 % étant des individus porteurs de projet). Cette proportion descend à 60 % trois mois après la fin de la formation (d'où l'idée de rapprocher les visites d'accompagnement) et à 50 % six mois après la fin de la formation. Le chiffre d'affaires, dont l'évolution serait un indicateur intéressant, n'est malheureusement pas facile à obtenir.

La mise en place d'un journal de caisse revient de facto à formaliser des unités informelles. L'encouragement à payer les impôts (bien que de nombreux entrepreneurs les payent déjà) est une autre manière de faire passer ces très petites entreprises dans le secteur formel.

Les formations sont payantes : de l'ordre de 12 000 FCFA/personne en milieu urbain et de 10 000 en milieu rural (soit environ respectivement 18 et 15 euros). Les ressources de l'IECD proviennent donc d'une participation

des formés sous forme de cotisation (de l'ordre de 5 000 euros soit 10 % des coûts totaux), mais aussi des financements de la coopération française, qui s'arrêtent en 2006, et des prestations de services divers. Pour assurer la pérennisation financière du projet, l'association tentera de solliciter la Commission européenne et des fonds privés (possibilité de financement d'une ONG belge notamment). Vu la nature de travail réalisé, l'IECD considère également être un destinataire potentiel légitime de financements publics camerounais.

L'ensemble des actions répertoriées ci-avant ont fait l'objet, la plupart du temps, d'une rencontre de leurs promoteurs, formateurs et bénéficiaires.

L'impression d'ensemble est que le secteur informel du Cameroun fait l'objet d'un nombre important, sinon foisonnant, d'initiatives sur le terrain qui touchent autant des entrepreneurs déjà installés que des adultes ou jeunes en cours de lancement ou de gestation de leurs activités. Si ce foisonnement est appuyé par la coopération internationale, il est tout autant suscité par un dynamisme des acteurs du secteur informel eux-mêmes. Ceux rencontrés lors de la mission d'enquête ont tous exprimés leur forte volonté d'agir et de s'insérer, mais aussi leur difficulté à réussir du fait de l'absence de soutien des autorités nationales et locales et de l'omniprésence de la corruption.

La rencontre des responsables nationaux, politiques et professionnels a permis de constater qu'ils avaient également la volonté d'agir, sans que pour autant leurs visées stratégiques et leurs modalités et moyens d'action s'appuient sur le dynamisme des acteurs de terrain et mettent en coordination et synergie les dynamiques déjà à l'œuvre. Il semble qu'ils aient conscience de l'urgence des réformes à accomplir sans pour autant savoir de quelle manière et avec qui les mener à bien.

5. Les perspectives d'évolution et d'action

Les perspectives d'évolution et d'action qui suivent essaient d'analyser quelles pourraient être les meilleures voies et manières de dynamiser le secteur informel camerounais à partir des dynamiques de formation et de transformation clairement identifiées.

L'analyse statistique de la situation du secteur informel camerounais ainsi que l'approche qualitative du développement des activités génératrices de revenus et des micro entreprises mettent en évidence un fait majeur : l'avenir économique et social du Cameroun dépend en grande partie de la manière dont le pays aidera le secteur informel à être davantage partie prenante de la lutte contre la pauvreté ambiante, de la dynamisation de l'économie nationale et de la structuration du marché du travail vers des emplois à la fois plus décents, plus stables et plus aptes à insérer les jeunes sur le marché du travail.

Le Cameroun se trouve, en ce milieu de l'année 2006, au milieu du gué. L'initiative PPTE, qui permet de réduire de 27 % la dette extérieure du pays par rapport à son niveau

obtenu après les traitements traditionnels, arrive à son point d'achèvement au-delà duquel « de nouveaux allègements seront consentis par les bailleurs de fonds bilatéraux, et principalement la France, qui procédera à une annulation totale de toutes ses créances d'aide publique au développement (C2D). Cet effort supplémentaire représentera environ le montant total de l'effort PPTE. L'utilisation de ces fonds sera également soumise à un contrôle garantissant leur affectation à des projets de lutte contre la pauvreté »³⁹. Le Cameroun aura donc à disposition en 2006, dans le cadre de la réduction de la dette, des moyens de lutte contre la pauvreté et pour le développement dont le secteur informel ne pourra pas être absent compte tenu des enjeux qu'il représente. Néanmoins s'ils sont décidés et utilisés, ces moyens ne pourront être efficaces, selon les conclusions de l'enquête terrain, qu'à la condition de s'appuyer sur les actions et les dynamiques en cours et de les prolonger selon une stratégie et des moyens qui donneront aux acteurs du secteur informel les possibilités de participer eux-mêmes aux transformations à opérer.

5.1 Des propositions nationales ciblées sur le secteur informel

Les différents acteurs camerounais publics et privés développent actuellement des initiatives convergentes pour tenter d'améliorer la situation actuelle et les perspectives d'évolution du secteur informel. Ces initiatives tournent autour de quelques propositions de base, dont la plupart sont développées dans le Livre blanc de la CCIMA⁴⁰ sur le projet politique pour l'artisanat du Cameroun à l'horizon 2010. Elles concernent la définition d'un statut de l'artisan, la mise en place de mesures incitatives de passage du secteur informel vers la formalisation, ainsi que diverses propositions dans le domaine du développement des compétences et de la formation en vue d'aider les actifs,

jeunes comme adultes, à accéder à mieux s'insérer et se qualifier professionnellement.

5.1.1 Vers un statut reconnu de l'artisan

Les propositions de la CCIMA sur l'avenir de l'artisanat camerounais s'appuient sur un diagnostic précis du secteur (entendu au sens large du terme comme toute activité de production, d'extraction, de transformation et de prestation de service manuelle, peu mécanisée et exercée à titre principal) et en détermine les grandes faiblesses : un accès difficile au crédit, une situation de sous-équipement en matériel et en ressources humaines, une mauvaise maîtrise

des coûts de production, une inadaptation de la fiscalité à l'émergence des activités, une méconnaissance du fonctionnement et des potentialités du marché, etc. Globalement, « l'artisanat souffre d'un manque aigu de structuration et de professionnalisme. L'offre de formation et de perfectionnement est pratiquement inexistante. Les artisans, les chefs d'entreprise des très petites entreprises camerounaises et leurs salariés sont totalement exclus, faute de moyens, du dispositif de protection sociale »⁴¹.

Ces constats ont amené la CCIMA à considérer que l'artisanat, et plus globalement le secteur informel, ne peuvent avoir d'avenir si leur développement n'est pas inscrit dans une politique publique d'accompagnement volontariste structurée autour de la mise en place d'un statut juridique, fiscal et social de l'artisan. Elaboré en lien avec les organisations professionnelles d'artisans présentes sur le territoire national, ce statut comporterait plusieurs éléments structurants et combinés :

- une définition de ce qu'est l'artisanat à partir des types d'activités qu'il met en œuvre et des catégories d'actifs qu'il occupe (apprenti-artisan, ouvrier-artisan, maître-artisan...) ;
- une définition de la qualification professionnelle selon les catégories d'actifs, et leurs modes de reconnaissance dans la convention collective ;
- la création d'une carte professionnelle de l'artisan, entérinant sa reconnaissance et permettant sa protection, rendant possible la création d'un registre national des artisans et des entreprises artisanales ;
- un régime fiscal spécifique aux artisans, impliquant notamment la création d'une taxe professionnelle qui serait une forme simplifiée d'imposition des revenus des petits contribuables et donnerait droit à des exonérations de taxe liées à l'importation des équipements et à l'exportation de la production ;
- la mise en œuvre de dispositifs et de mesures permettant de réaliser la formation professionnelle et technique en rapport avec les possibilités financières et organisationnelles des actifs du secteur informel et de mettre l'apprenti et l'entreprise au centre du nouveau système à créer ;
- la facilitation de l'accès aux marchés publics pour les

artisans et les micro-entreprises, à condition qu'ils appartiennent à des organisations professionnelles reconnues et que ces marchés ne dépassent pas un plafond autorisé.

L'ensemble de ces éléments semble rencontrer l'approbation du MINEFOP, qui a lui-même défendu l'idée d'une meilleure organisation des acteurs du secteur informel sur le plan juridique. Il en va de même pour le MINPMEESA, qui parle de la nécessaire réglementation et immatriculation du secteur artisanal. Il semble également correspondre, selon l'enquête terrain, à une attente des acteurs concernés. Ceux-ci restent néanmoins particulièrement méfiants sur la capacité du pouvoir politique à adopter et à mettre en œuvre des mesures qui n'entravent pas leur liberté d'action, ainsi que les potentialités de pérennisation et de développement de leurs activités.

5.1.2 Vers la mise en place de mesures spécifiques de formalisation du secteur informel

La rencontre du ministère des PME, de l'Economie sociale et de l'Artisanat a permis de constater que le secteur informel était devenu, par le décret n° 2005/090 du 29 mars 2005, partie intégrante de la stratégie et de l'organisation du ministère. En effet, le décret institue à l'intérieur de la direction de l'Economie sociale et de l'Artisanat, une sous-direction du secteur informel dont les grandes missions sont, entre autres, l'identification des besoins des acteurs de l'économie informelle et la mise en œuvre de toute mesure visant à favoriser l'information et la formation des acteurs de l'économie informelle.

Le ministère est en train d'élaborer les perspectives des politiques à mettre en œuvre. Il n'a pas été possible d'obtenir les textes en cours de préparation mais la présentation orale du travail en cours semble rejoindre les orientations du Livre blanc de la CCIMA et défendre la double logique de structuration/respect de la spécificité des acteurs du secteur informel. Le directeur de l'Economie sociale et de l'Artisanat a plus particulièrement mis en avant les points de vue suivants :

- si l'Etat a besoin de savoir qui fait quoi et comment il le fait, son rôle n'est pas de prendre la tête de l'organisation du secteur, mais bien de susciter une coordination et une cohérence parmi les acteurs actuellement disparates et dispersés du secteur ;
- le secteur informel a besoin de structuration, et notamment de métiers habilités, de responsables compétents en gestion comptable, d'un minimum de garanties sociales (assurance maladie et assurance retraite), d'actions de formation aboutissant à des certifications reconnues. Tous ces éléments sont autant de facteurs de modernisation. Ils doivent cependant aboutir à une réglementation spécifique pour l'économie informelle. Il ne s'agit pas de mélanger les entreprises formelles et les artisans mais de respecter la particularité du secteur informel ;
- l'Etat prévoit la formalisation des activités, et notamment l'immatriculation des artisans, tout en planifiant en même temps la création de centres de gestion qui défendraient leurs intérêts auprès de l'administration. Plus globalement, il envisage la création d'une agence de moyens qui aura la souplesse nécessaire pour intervenir dans le secteur informel, conformément à sa réalité économique et sociale.

Il ne fait pas de doute, au regard de ces déclarations, que le ministère a conscience, comme la CCIMA, que des mesures spécifiques sont à mettre en œuvre pour intégrer positivement le secteur informel dans le développement global de l'économie camerounaise. La question reste la concrétisation de ces mesures en rapport avec les attentes des actifs du secteur, ainsi que leur capacité à transformer leur méfiance en adhésion et à apporter des moyens de développement et de promotion adaptés aux besoins réels de l'économie informelle.

5.1.3 Vers un référencement des métiers et des qualifications du secteur informel

Divers interlocuteurs rencontrés ont mis en avant la nécessité de sortir du « secteur fantôme » que constitue le secteur informel, tant au niveau des activités qu'il met en œuvre que des compétences qu'il nécessite, et ainsi de mieux connaître les référentiels des métiers et des qualifications qui leurs sont liés.

Le MINEFOP est lui aussi désireux de mieux connaître le secteur et de mieux cibler les métiers actuels, afin de réorienter les moyens et dispositifs de formation, encore trop centrés sur les formations artisanales rurales et ménagères. Selon lui, le manque de référentiels des métiers du secteur informel empêche les formateurs d'adapter leur offre à la demande effective.

L'établissement d'un tel référencement est également essentiel pour le ministère de l'Enseignement secondaire, dans la mesure où le concept des mini-incubateurs, développé dans le cadre du projet PARETFOP décrit plus haut, ne pourra être efficace que si les niches professionnelles sont correctement appréhendées et décrites.

La CCIMA a elle-même déterminé cinq filières porteuses pour l'artisanat : le cuir, le textile, le bois, le tourisme et l'alimentaire. Ces filières, qui recoupent les niches du projet PARETFOP, piétinent économiquement aux dires de la Chambre car elles ne disposent ni d'une politique de qualité, ni d'une politique d'approvisionnement et d'écoulement appropriées. De plus, certaines d'entre elles connaissent un problème de qualité de leurs produits, essentiellement imputable à un manque de professionnalisme et, par conséquent, à une structuration insuffisante de la qualification des métiers censés les réaliser.

Le Fonds national de l'emploi (FNE) est l'organisme qui développe, en termes d'approche des métiers et des qualifications, la politique la plus ambitieuse et la plus structurante. Conscient qu'une véritable formation en alternance ne peut se développer sans une connaissance précise des métiers auxquels celle-ci doit mener, le FNE a mis en chantier, en lien avec l'ANPE et l'AFPA françaises et dans le cadre de la production souhaitée d'un répertoire d'emplois, d'activités et de compétences (REAC), la production de référentiels communs de formation s'appuyant sur l'identification des pratiques type professionnelles. Une étude lancée à partir de 2002 a permis d'identifier quatorze secteurs potentiellement créateurs d'emplois, dont la métallurgie, la maintenance électrique, l'hôtellerie/restauration, la menuiserie, la

mécanique automobile... Le projet REAC consiste à établir, dans chaque secteur, les référentiels d'emploi suite à une enquête impliquant les entrepreneurs et les titulaires des emplois ciblés, puis à les décliner en activités et compétences en vue d'y inscrire les référentiels de formation. Une fois ces derniers établis, il devient possible de faire des évaluations de positionnement des personnes à former et de valider, préalablement à la formation, les acquis d'expérience. Le MINEFOP a été saisi d'une demande de mise en œuvre de la validation d'acquis de l'expérience (VAE). Jusqu'à ce jour, le FNE a réalisé la méthodologie REAC sur un seul secteur mais compte aller jusqu'au bout de la structuration en référentiels des quatorze secteurs présélectionnés.

L'activité d'identification et de structuration des métiers/qualifications des divers opérateurs mentionnés met en évidence la prise de conscience par tous de l'importance d'adapter les offres de formation existantes aux compétences et qualifications exigées par les professions effectivement exercées par les actifs du secteur informel. Néanmoins, le manque de coordination sinon de cohérence entre les approches des uns et des autres dans ce processus d'identification est frappant : même si les métiers ciblés sont plus ou moins les mêmes, il ne semble pas, d'après l'enquête terrain, que les travaux des uns profitent aux autres et donnent lieu à une capitalisation commune des actions menées et des résultats. Sans cette capitalisation, les efforts risquent d'être produits de manière dispersée et/ou concurrentielle, et de ne pas dynamiser comme il le faudrait un secteur en recherche de cohérence et d'appuis synergiques.

5.1.4 Vers une dynamique alternée de formation initiale et continue

La revue des différents projets en cours (PIAASI, FNE, PARETFOP, PARI, PIL, JEVAIS et FUGICPROCA) montre qu'ils ont tous pour point commun d'introduire une pédagogie de l'alternance qui prend appui, contrairement à l'enseignement technique et à la formation professionnelle du dispositif public, sur un enseignement enraciné dans la pratique professionnelle et évalué en situation professionnelle réelle. La pédagogie de l'alternance elle-même prend différentes formes et s'appuie notamment sur

trois expériences intéressantes de par leur prise en considération des effets induits de la formation.

- La formation initiale des apprentis du GIPA : elle est une forme évolutive de l'apprentissage traditionnel et amène peu à peu les jeunes, quelque soit la spécificité de leur mise en situation professionnelle, à prendre de la distance dans leur observation du métier. En les aidant à se positionner par rapport à des objectifs précis à atteindre et en les soumettant régulièrement à une évaluation des résultats obtenus, elle introduit une progression pédagogique dans le parcours professionnel qui tranche singulièrement avec le caractère répétitif et accumulateur de l'apprentissage traditionnel. Elle transforme de ce fait le maître artisan en tuteur/évaluateur du jeune et lui permet de faire des apports professionnels structurés à l'intérieur d'une progression construite de l'acquisition du métier. Il serait souhaitable que cette expérience des artisans du GIPA, bâtie à partir de la capacité formative des professionnels, serve d'expérience de base lors de la mise en place prévue, par le MINEFOP et par la CCIMA, d'un apprentissage de type dual.
- La formation continue des artisans : mise en œuvre essentiellement par l'IECD, elle consiste, d'un côté, à former les entrepreneurs ou artisans indépendants à partir des besoins identifiés en matière de gestion organisationnelle et comptable de leur activité, et, de l'autre, à les accompagner trimestriellement dans la mise en pratique effective des contenus et outils enseignés, afin d'assurer une effectivité réelle de la formation. Ce double enracinement de la formation dans l'activité professionnelle, avant et après la séquence de cours, montre que celle-ci prend de plus en plus la forme d'un coaching sans lequel elle n'obtiendrait pas les résultats escomptés. De même que pour l'intervention du GIPA, il serait dommageable qu'une telle expérience ne soit pas intégrée dans les dispositifs de formation continue en projet.
- Les expériences JEVAIS et PIL apportent une spécificité en cela qu'elles introduisent la formation comme élément de création d'activité et de condition d'accès à des financements ciblés sur cette création. Elles définissent ainsi un aspect important de la formation en secteur informel : celui de lier étroitement la formation à la

production de revenus et d'en faire en conséquence un élément direct de la lutte contre la pauvreté par le développement de l'emploi et de la profitabilité de l'activité exercée. Le fait que les deux programmes ouvrent la possibilité à un deuxième financement et à une deuxième action de formation après évaluation de la première phase de création d'activité renforce encore la dimension économique de ce type d'intervention formatrice.

On pourrait ajouter à ces trois types d'intervention la formation réalisée dans le cadre du projet PARI ou la

formation de proximité du projet PAASSY. Toutes les expériences identifiées au cours de l'enquête terrain montrent la richesse des bonnes pratiques camerounaises dans le domaine de l'alternance, mais aussi leur fragilité au regard des moyens réduits dont elles disposent et de leur faible valorisation au sein des dispositifs publics en cours de structuration. Si la mise en place de ces dispositifs paraît indispensable pour mieux dynamiser le secteur informel, elle ne pourra être efficace que si elle intègre les résultats concluants et les dynamiques d'acteurs de projets actuellement à l'œuvre.

5.2 Des faiblesses et lacunes à combler

L'enquête terrain a permis de mettre en lumière les transformations en cours au sein du secteur informel. Elle a également été l'occasion de faire ressortir des débuts de prise de conscience sur les dynamiques à mettre en œuvre pour rendre ces transformations opérationnelles et efficaces à moyen et long terme. Ces dynamiques sont notamment la structuration d'organisations professionnelles à dimension nationale, la création d'une plate-forme de dialogue social digne de ce nom et celle, enfin, de la mise en place d'un dispositif de financement pérenne et partenarial de la formation en secteur formel et informel.

5.2.1 La faiblesse de la représentativité des organisations existantes

L'enquête terrain a permis de rencontrer les différentes organisations professionnelles et associatives recensées plus haut. Elle a permis de constater que la seule organisation présente sur toute l'étendue du pays et susceptible de prendre en main l'animation nationale des acteurs économiques du secteur informel semblait être la CCIMA, qui n'a toutefois pas les moyens de faire une animation effective de l'ensemble de son réseau d'intervenants. Toutes les autres organisations sont catégorielles (rurales, urbaines, artisanales, commerçantes) et les syndicats qui pourraient les représenter au plan national sont soit absents du secteur informel, soit très faiblement actifs dans le secteur (la CGT Liberté est présente chez les chauffeurs de taxi et la CSTC parmi les pêcheurs, les revendeurs et les agriculteurs).

Il existe un déficit d'animation dans la mesure où le conseil structuré aux entreprises est essentiellement le fait des

organisations internationales, telles que les coopérations allemande (DED), italienne (COOPI), américaine (USAID), française (SCAC) ou néerlandaise (SNV).

Comme le souligne la CCIMA dans son Livre blanc, « la représentation du secteur des TPE et de l'artisanat est en devenir », même s'il existe d'ores et déjà quelques associations interprofessionnelles comme le GIPA ou le CNAC (Corps national des Artisans du Cameroun), dont le but est d'organiser des formations - le plus souvent techniques - dans un but d'apprentissage et de transmission des savoir-faire.

Il existe actuellement, au niveau du MINPMEESA, un projet de création d'un réseau national de chambres des métiers, mais la CCIMA est réticente face au projet, et les organisations interprofessionnelles sceptiques quant à leur apport potentiel.

Il résulte de toute cette situation que le secteur reste éclaté, mal connu, sans expression réelle et coordonnée des besoins et sans accès véritable à des réponses concrètes et applicables susceptibles de le dynamiser. Seul un effort volontariste des pouvoirs publics peut faire évoluer la situation, à condition que cet effort s'appuie et valorise les dynamiques éclatées en quête de synergie.

5.2.2 L'absence d'un dialogue social réel entre employeurs et syndicats

Les rencontres menées tant du côté du GICAM que de la CGT

Liberté et de la CSTC ont montré qu'il n'existait pas de rencontres et de négociations directes entre les représentants des employeurs et des syndicats salariés. Tout le dialogue social, au sens impropre du terme, est de fait bipartite entre chacun des partenaires et l'Etat, et tripartite de par la volonté des pouvoirs publics qui proposent et décident des accords à signer.

Plus précisément encore, le Rapport annuel des violations des droits syndicaux (2005) de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) met en lumière que « le gouvernement camerounais favorise les organisations de travailleurs qui sont, d'après lui, plus faciles à contrôler et utilise les procédures d'obtention de l'enregistrement comme moyen d'empêcher ou de différer indéfiniment la reconnaissance des syndicats qu'il juge trop indépendants ». Il n'existe donc pas de véritable liberté syndicale au Cameroun au sens où l'entendent les organisations internationales telles que le BIT, la CISL ou la Confédération européenne des syndicats (CES).

Il a semblé, suite à la rencontre du GICAM et des deux organisations de salariés, qu'une prise de conscience était en train de naître sur la nécessité de créer une plate-forme de discussion entre partenaires sociaux, portant notamment sur les problèmes de formation et de prise en compte des réalités du secteur informel. Le positionnement des employeurs vis-à-vis de la création de cette plate-forme semble primordial. Au regard également de la difficile structuration, au plan national, des organisations représentatives du monde artisanal et de micro-entreprises, l'institution d'un véritable dialogue social entre employeurs et syndicats paraît être la voie incontournable pour créer une véritable concertation nationale sur la dynamisation indispensable du secteur informel, et ce au moyen d'une politique de formation efficace et appropriée aux besoins du secteur.

5.2.3 Le manque d'un dispositif de financement et de gestion de la formation

Il ne fait pas de doute qu'il n'existe pas de financement institué de la formation professionnelle tant au niveau du secteur formel qu'informel. L'enquête terrain a permis d'identifier l'existence passée d'une taxe de formation professionnelle sans qu'il ait été possible de vérifier de quelle nature était la taxe ni quand et pourquoi elle a été supprimée.

Il ne fait pas de doute non plus que l'absence de financement institué est pour le moment comblée, au moins en ce qui concerne le secteur informel, par les apports plus ou moins durables des bailleurs internationaux, essentiellement bilatéraux.

L'enquête a permis de vérifier que des dotations budgétaires avaient été affectées à des actions précises :

- 17 millions d'unités de compte (UC) pour le projet PARETFOP (dont 2 millions du gouvernement) pour la mise en place pluri-annuelle des mini-incubateurs dans 11 lycées d'enseignement secondaire ;
- 40 millions de FCFA soit 61 000 euros en 2005 pour le projet PIAASI mis en œuvre par le MINEFOP ;
- un financement par le MINAGRI, au moyen du programme PADER, pour la création de 8 714 unités de production pour un coût moyen par unité de 112 500 FCFA soit environ 170 euros et un montant de financement par personne de 195 958 FCFA soit environ 300 euros (évaluation faite en 2003 après dix années de fonctionnement), en sachant qu'à ce jour le PADER aurait généré 16 634 unités de production ;
- un financement de 1 milliard de FCFA soit 1,5 millions d'euros (sur 7 milliards soit 10 millions d'euros envisagés) débloqué par la Présidence de la République pour le programme de soutien à l'auto-emploi du fonds national pour l'emploi, comportant une partie de financement pour la formation mise en œuvre à ce propos.

Toutes ces données, incomplètes et non consolidées au plan global, mettent en évidence une réalité confirmée au moment de l'enquête : le financement de la formation ne fait pas l'objet d'une évaluation globale des besoins qui serait liée à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement des compétences, elle-même reliée à une politique d'insertion professionnelle des jeunes et de professionnalisation des actifs au travail. Ce financement est fragmenté en fonction de la mise en place de projets sectoriels et dépend de l'obtention ou non de moyens budgétaires nationaux ou internationaux. Il n'existe pas de source pérenne de collecte des ressources permettant de soutenir une politique globale et durable d'allocation de ces ressources au secteur formel comme au secteur informel.

Pour toutes ces raisons, la CCIMA comme le GICAM

commencent à regarder vers les pays qui ont institué des fonds de financement de la formation professionnelle, assurant tout à la fois une source permanente de ressources, une implication des partenaires concernés dans la distribution de ces ressources et une mutualisation des fonds. Ces fonds de financement rendent en effet

possible l'appui au développement des compétences tant dans les entreprises modernes que chez les actifs du secteur informel, dont ces entreprises ne peuvent se désolidariser dans la mesure où elles font fréquemment appel à eux en tant que sous-traitants de leurs propres activités.

5.3 Les conditionnalités de l'efficacité des actions en cours

La description des dynamiques et des faiblesses à l'œuvre dans le domaine de la formation et de la qualification du secteur informel appelle un certain nombre de remarques sur les conditions auxquelles pourrait se mettre en place une montée en compétences des actifs de l'économie informelle camerounaise, qui aurait pour possible effet l'amélioration de la productivité, de la qualité et de la rentabilité du secteur.

5.3.1 Inscrire les initiatives existantes dans une stratégie nationale cohérente

L'analyse de la situation de la formation en secteur informel met en lumière la multiplicité des initiatives publiques ou privées en même temps que l'absence d'une stratégie globale coordonnée de développement des compétences des 90 % d'actifs impliqués dans le secteur informel.

Cette stratégie est en cours de définition au MINPMEESA, et est esquissée dans le Livre blanc de la CCIMA. Sa conception présuppose moins la réalisation d'un plan de développement *ex nihilo* des compétences des jeunes et adultes du secteur informel urbain et rural, qu'une mise en cohérence des projets développés dans le même domaine et, si possible, une harmonisation minimale de leurs hypothèses d'action et de leurs modalités de mise en œuvre. Sa finalisation exige moins la mobilisation de nouvelles actions et acteurs, qu'une évaluation sérieuse de l'efficacité et de la pertinence des nombreuses initiatives d'ores et déjà mises en œuvre et une analyse des conditions possibles de leur déploiement.

Face à des ministères qui agissent chacun dans leur champ de compétences spécifique et selon des modalités propres à leur culture sectorielle, il convient d'affirmer la nécessité d'un pilotage national concerté des interventions et innovations ciblées sur la formation en secteur informel.

5.3.2 Piloter leur mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public/privé à construire

Tous les acteurs rencontrés ont souligné le manque de structuration des interventions et des acteurs au niveau national, sans pour autant arriver à en expliciter tous les tenants et les aboutissants. Les informations recueillies durant l'enquête terrain ont mis en évidence :

- le manque d'appui matériel et moral des pouvoirs publics aux associations existantes et l'existence d'une certaine méfiance de l'administration par rapport aux acteurs et aux actions trop visibles et affirmées ;
- le contrôle du dialogue social par le pouvoir politique, tant au niveau de la signature des conventions collectives que de la nomination des représentants des partenaires sociaux dans les instances représentatives des conseils de gestion ou d'administration tripartites ;
- l'absence d'une plate-forme de rencontre et de négociation directe entre employeurs et syndicats et de prises de position communes des uns et des autres dans leurs domaines respectifs de compétence économique et sociale ;
- le manque d'implication des partenaires sociaux comme des organisations professionnelles dans les réflexions, analyses et prises de décision relatives à la formation professionnelle.

L'absence d'une implication effective des acteurs sociaux et professionnels dans la conduite des politiques et dispositifs de formation professionnelle n'incite pas à leur organisation en tant que partenaires constitués des pouvoirs publics et nuit autant à une bonne appréhension de la demande de formation qu'à une bonne structuration de l'offre correspondante.

5.3.3 Inscrire la formation du secteur informel dans un projet de structuration et de développement global du secteur

Comme l'indique l'enquête statistique et comme l'a démontré l'enquête terrain, les entrepreneurs et travailleurs autonomes du secteur informel inscrivent leurs besoins de qualifications dans un projet global d'amélioration notable de leur situation économique, sociale et fiscale. La dynamisation du secteur au moyen de la formation doit donc être conçue comme un élément intégré d'une redéfinition globale de ses enjeux économiques, sociaux et démocratiques.

Le Livre blanc de la CCIMA constitue à ce sujet un outil indispensable de l'identification des changements à promouvoir pour faire de l'artisanat, et plus globalement du secteur informel, un atout pour le Cameroun. Selon la chambre consulaire, la valorisation du secteur passe par les grandes étapes déjà évoquées : la définition d'un statut juridique de l'artisan permettant de valoriser la profession, la mise au point d'une carte professionnelle comme moyen de reconnaissance et de protection, l'adoption d'un régime fiscal adapté à la situation réelle des actifs du secteur informel et à une imposition simple et raisonnable de leurs activités, la création de conditions simples d'accès des micro-entreprises aux marchés publics et, enfin, le lancement d'un projet ambitieux de développement de l'artisanat camerounais.

Inscrite dans un tel cadre global, la formation devient tout à la fois un moyen de bien former les jeunes et artisans aux métiers préalablement identifiés et de valoriser par des moyens adéquats les filières d'activité à fort potentiel.

5.3.4 Inscrire l'apprentissage et la formation en alternance dans le système national de formation

Il n'existe pas pour le moment de centre ou d'organisme de formation au Cameroun développant une formation initiale et continue en alternance. Or, tous les acteurs rencontrés convergent sur la nécessité de mettre en place un dispositif qui permette de faire évoluer l'apprentissage traditionnel

vers une formation de type dual. Pour le moment, les expériences en cours, décrites plus haut, tentent d'expérimenter de nouvelles voies pour former les jeunes, tout en s'appuyant sur les compétences professionnelles des maîtres artisans et des professionnels volontaires pour devenir maîtres formateurs. Il ne fait pas de doute que ces expériences doivent inciter les pouvoirs publics et notamment le MINEFOP à une réflexion et à une concertation avec les différents acteurs concernés pour :

- acter la mise en place de l'apprentissage et de l'alternance comme dispositif national de formation initiale et continue, permettant aux jeunes du secteur informel de s'insérer plus efficacement sur le marché du travail et aux actifs de compléter leur qualification professionnelle et technique ;
- définir les contenus de ces formations à partir d'une identification des métiers réellement exercés dans le secteur informel et les mettre en œuvre selon une interactivité pédagogique positive entre formation théorique et formation en entreprise.

5.3.5 Mettre en place des outils financiers spécifiques

Le problème du financement de la formation a été évoqué tout au long de l'enquête terrain. Le manque d'un dispositif stable et pérenne d'allocation des ressources est apparu comme l'un des principaux obstacles au développement d'actions de formation adaptées à la demande des jeunes en recherche d'auto-emploi et des entrepreneurs en quête d'une meilleure gestion et rentabilité de leurs activités. Comme l'affirme la CCIMA dans son Livre blanc, le développement d'un dispositif de formation stable et pérenne nécessite la mobilisation d'outils financiers spécifiques. Devraient faire partie de ces outils les contributions volontaires que les artisans et entrepreneurs du secteur informel pourront, selon leurs moyens, apporter à leur propre qualification mais surtout la constitution d'un fonds de financement de la formation professionnelle, dont les principes de base seraient la mutualisation des moyens nationaux et internationaux de formation et la redistribution de ces moyens dans le cadre d'une gestion concertée et partenariale.

6. Quelques remarques conclusives

Le Cameroun est un pays paradoxal. Il est, d'un côté, l'un des pays d'Afrique où le secteur informel contribue le plus à l'insertion de la population active (90 % des emplois) et à la production de la richesse nationale (50 % du PIB). Il est, de l'autre, le pays qui présente un des taux de scolarité les plus élevés (5,5 années) de la population active du secteur informel.

Le résultat de ce paradoxe est que le Cameroun est un pays à fort dynamisme individuelle et associative mais à faible structuration professionnelle et institutionnelle. Tout se passe comme si la centralisation du pouvoir, l'omniprésence affirmée de la corruption et le manque d'une stratégie politique structurée et coordonnée gardaient sous le couvert des potentialités fortes, affirmées dans des projets innovants et quelquefois exemplaires, mais incapables d'arriver jusqu'au stade du déploiement et de la valorisation.

Il en ressort que les conditions de l'efficacité à moyen et

long terme des expériences de formation développées dans le secteur informel à partir des logiques de l'apprentissage et de la professionnalisation des situations de travail dépendent de la manière dont elles vont aider à structurer les grandes lignes d'une future réforme de la formation professionnelle.

Cette réforme ne peut se contenter d'être technique. Elle exige, au titre même de la pertinence des dispositifs à mettre en place, une redéfinition de la relation entre l'école et le monde économique et un positionnement des acteurs du secteur informel comme partenaires futurs de formation. Elle appelle également la mise au point d'une formation en apprentissage et en alternance adaptée aux besoins de qualification du secteur, l'institution d'outils de financement ciblés sur la satisfaction pérenne de la demande de compétences stratégiques des micro et petites entreprises et, finalement, la constitution d'un pilotage multi-acteurs en vue d'aider le secteur informel à devenir, au moyen de la formation, un atout reconnu pour l'avenir du pays.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité génératrice de revenu
AJVC	Association jeunesse verte du Cameroun
ANER	Association nationale des enfants de la rue
ANESCAM	Association nationale des sauveteurs du Cameroun
BAD	Banque africaine de Développement
BIT	Bureau international du Travail
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFP	Centre de formation professionnelle
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CNAC	Corps national des artisans du Cameroun
CNPS	Caisse nationale de protection sociale
COOPI	Cooperazione internazionale
CSTC	Confédération syndicale des travailleurs camerounais
DED	Deutscher Entwicklungsdienst ou Service allemand de Développement
EESI	Enquête sur l'emploi et le secteur informel
FNE	Fonds national de l'emploi
FP	Formation professionnelle
FUGICPROCA	Fédération des unions et des groupes d'initiatives communes des producteurs et consommateurs associés du Cameroun
GIC	Groupement d'initiative commune
GICAM	Groupement inter-patronal du Cameroun
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIPA	Groupement interprofessionnel des artisans
IDH	Indicateur du développement humain
IECD	Institut européen de coopération et de développement
INS	Institut national de la statistique
JEVAIS	Projet jeunesse et vie associative pour l'insertion sociale
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes Entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat
ONEFOP	Observatoire des métiers et de la formation professionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale

PAASSY	Projet d'appui aux artisans du secteur non structuré de la ville de Yaoundé
PADER	Programme d'appui au développement des emplois ruraux
PARETFOP	Projet d'appui à la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
PARI	Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel
PIAASI	Projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Promotion des initiatives locales
PPTE	Pays pauvre très endetté
REAC	Répertoire d'emplois, d'activités et de compétences
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SI	Secteur informel
SNV	Netherlands Development organisation
TPE	Très petite entreprise
UCSL	Union camerounaise des syndicats libres
UPI	Unité de production informelle
USAID	United States agency for international Development

Bibliographie

AMPROU, J., T. BOSSUROY, H. DJOUFELKIT, T. LATREILLE, B. LEENHARDT et N. MEISEL, (2006), *Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone franc*, Document de travail de l'Agence Française de Développement, Paris.

Banque mondiale, (2005), *African Development Indicators*, Washington, D.C.

Banque mondiale, (2005), *World Development Indicators*.

Cameroon Tribune, *Emploi des jeunes, point d'achèvement, grippe aviaire: le gouvernement mobilisé*, Friday, Mars 31, 2006.

Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'artisanat, (2005), *L'Artisanat : un atout pour le Cameroun, Etat des lieux, enjeux et perspectives*, Douala.

Fonds monétaire international, (2005), Rapport du FMI n°05/164, Cameroun : Consultations de 2005 au titre de l'article IV et programme de référence 6 Rapport des services du FMI : *Note d'information au public relative aux délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour le Cameroun*.

Institut national de la statistique, (2005), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, phase 1 : Enquête sur l'emploi, et phase 2, Enquête sur le secteur informel, Rapport principal*, Yaoundé.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (2005), *Document-cadre pour la coopération dans le secteur de la formation professionnelle au Cameroun*, Yaoundé.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (2006), *Rapport d'exécution du projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI)*, Yaoundé.

Mission économique de Yaoundé (2006), Cameroun : *Budget 2005 et politique budgétaire*.

Mission économique de Yaoundé (2006), Cameroun : *Budget 2006 et politique budgétaire*.

NJIKAM, G.B.N., R.M. LONTCHI TCHOFFO et V.F.MWAFFO, (2005), *Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun, Cahiers de la stratégie de l'emploi, Département de la stratégie en matière d'emploi de l'unité des politiques de l'emploi*, OIT Genève.

PNUD, (2005), *Rapport sur le développement humain dans le monde*, Economica, Paris.

Notes

1. Banque mondiale, (2005), African Development Indicators.
1. Banque mondiale, (2005), African Development Indicators.
2. Banque mondiale.
3. Banque mondiale.
4. Fonds monétaire international, (2005), Rapport du FMI n° 05/164, Cameroun : consultations de 2005 au titre de l'article IV et programme de référence ? Rapport des services du FMI : *note d'information au public relative aux délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Cameroun*.
5. Pour plus d'informations, voir le site de la Banque mondiale.
6. AMPROU, J. et al. (2006), *Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone franc*, Document de travail de l'Agence Française de Développement.
7. Chiffres tirés du rapport susmentionné. Les chiffres présentés dans ce rapport peuvent légèrement différer de ceux de la Banque mondiale, présentés plus haut, mais la tendance générale observable au regard des deux sources est la même.
8. Indicateur de développement humain.
9. PNUD, (2005), *Rapport mondial sur le développement humain*.
10. L'INSEE définit la parité de pouvoir d'achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce genre d'indicateur permet de mieux rendre compte de l'évolution réelle du pouvoir d'achat de la population locale. Les indicateurs à prix constant permettent inversement de mesurer la création de richesse nationale en ne tenant pas compte des effets de la variation de l'inflation.
11. PNUD, (2005), Rapport mondial sur le développement humain.
12. Mission économique de Yaoundé (2006), Cameroun : *Budget 2006 et politique budgétaire* ; Cameroun : *Budget 2005 et politique budgétaire*. (2005).
13. 1 euro équivalant à 655,957 FCFA.
14. NJIKAM, G.B.N., et al. R.M. LONTCHI TCHOFFO et V.F.MWAFFO, (2005), *Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun*, Cahiers de la stratégie de l'emploi, Département de la stratégie en matière d'emploi de l'unité des politiques de l'emploi, OIT Genève.
15. Les données sur le marché du travail sont tirées de l'Institut national de la Statistique (2005), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, phase 1 : Enquête sur l'emploi*, Rapport principal.
16. Institut national de la statistique (2005), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, Phase 1 : Enquête sur l'emploi*, Rapport principal.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*
19. Institut national de la Statistique (2005), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, Phase 1 : Enquête sur l'emploi*, Rapport principal.
20. Institut national de la statistique (2006), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, phase 2, Enquête sur le secteur informel*, Rapport principal.

21. *Ibid.*
22. INS, EESI 2005, phase 2.
23. *Ibid.*
24. INS, EESI 2005, phase 2.
25. *Ibid.*
26. Ce niveau est de 5,5 années si l'on considère l'ensemble de l'espace camerounais, dont l'espace rural, et reste élevé comparativement aux autres pays de l'Afrique subsaharienne.
27. INS, EESI 2005, Phase 2.
28. *Ibid.*
29. Les données publiées dans le rapport principal phase 2 ne donnent pas accès aux tableaux de correspondances qui seront certainement publiés dans les documents annexes au rapport principal.
30. INS, EESI 2005, Phase 2.
31. *Ibid.*
32. Un système de fiscalisation du secteur informel, instituant un impôt libératoire uniquement destiné aux activités du SI, a été mis en place suite à la promulgation de la loi de Finances de 1995/1996, complétée par celle de 1996/1997. En raison de la quasi-inexistence d'une comptabilité établie dans la majorité des UPI, l'impôt libératoire a été institué, par souci de simplification, sur une base forfaitaire. L'assiette fiscale dépend ainsi de la catégorie à laquelle appartient l'activité, établie selon le chiffre d'affaires réalisé ou prévisionnel. Cet impôt est exclusif du paiement de la patente, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe sur le chiffre d'affaires, d'où le qualificatif de libératoire. Les acteurs concernés par le régime de l'impôt libératoire sont les commerçants ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 millions de FCFA (soit environ 22 870 euros) et les prestataires de service avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de FCFA (soit environ 7 620 euros). Au-delà de ces montants, sont applicables soit le régime simplifié d'imposition soit le régime du bénéficiaire réel. Le prélèvement de cet impôt se heurte au fait que la détermination de la tranche est souvent laissée au bon vouloir des agents fiscaux qui peuvent opter pour la tranche la plus élevée, d'où une certaine réticence de la part des agents du SI à payer l'impôt et un sentiment d'injustice, certains d'entre eux estimant que leur contribution à la fiscalité nationale est déjà largement effectuée au travers des gratifications qu'ils doivent payer pour pouvoir être autorisés à poursuivre l'exercice de leur activité. Pour plus de détails voir : La fiscalisation du secteur informel urbain au Cameroun : une étude menée auprès des communes d'arrondissement de la ville de Douala, "Villes et économie informelle", Colloque international Bamako, 16 et 17 mars 2002.
33. INS, EESI 2005, phase 2.
34. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (2005), *Document-cadre pour la coopération dans le secteur de la formation professionnelle au Cameroun*.
35. *Ibid.*
36. Cameroon Tribune, Emploi des jeunes, point d'achèvement, grippe aviaire: le gouvernement mobilisé, Friday, Mars 31, 2006.
37. MINEFOP (2006), Rapport d'exécution du projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI)
38. Le mot " sauveteur " est utilisé dans le cas présent pour désigner les vendeurs à la sauvette.
39. Ces données sont tirées du site Internet de l'ambassade de France au Cameroun <http://www.ambafrance-cm.org/html/camfra/debt.htm>
40. CCIMA (2005), op.cit.
41. *Ibid.*